

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 31 JANVIER 2012

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 23 janvier 2012, accompagnée d'un ordre du jour comportant 62 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 26 janvier 2012 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 35 présents

Présidence de M. Marc BARVAIS, Bourgmestre faisant fonction

Présents : Mme C. HOUDART, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, ~~M. DARVILLE~~, DEPLUS, Échevins
G. GOETGEBUER, Président du CPAS
~~M. DI RUPO~~, M. BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~M. MILLER~~,
Mme KAPOMPOLE, ~~Mme COLINIA~~, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL
BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ,
M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE~~,
Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA,
Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET,
~~M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART~~, Mme BOUROUBA,
Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN, MM. TRANCHANT~~, DUBOIS, Mme FRANCO,
WAELEPUT, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer nos travaux. Vous signaler l'arrivée tardive de MM. DI RUPO, X. DUPONT et Richard MILLER. Voulez-vous bien excuser l'absence de MM. TRANCHANT et DARVILLE. Nous vous signalons que les procès-verbaux des Conseils communaux du 29 novembre, 13 décembre, 20 décembre sont sur la table et qu'ils seront approuvés si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance de ce jour. Voulez-vous bien noter aussi un point porté à l'ordre du jour complémentaire par la minorité, c'est le point 16 bis avec pour objet une proposition de résolution relative à la Charte associative proposée par Mme Savine MOUCHERON. Au deuxième objet, vous signaler que M. le Conseiller communal Jean-Pierre VISEUR cédera sa place à Mme Laurette PREVOT à la Commission du Bourgmestre. Les points remis : au 4^{ème} objet le 2^{ème}ment, 11^{ème}ment, 17^{ème}ment, 28^{ème}ment, le 10^e objet, le 11^e, le 28^e, le 40^e, le 44^e, le 47^e, le 52^e, le 53^e. Nous avons alors trois questions et plusieurs interpellations mais dans les interpellations, après m'être entendu avec Mme MOUCHERON et M. DUBOIS, il est proposé que la problématique globale de gestion des déchets soit reportée au Conseil suivant puisque M. DARVILLE est absent et c'est lui qui a la gestion du Cadre de Vie, cela nous permettrait d'avoir un débat qui dépasse

la politique d'Hyg a qui n'est pas un ramassage strict de ce qui  tait pr vu. Simplement vous signaler que la Ville fait le maximum pour essayer de faire int grer par Hyg a l'ensemble des rues   ramasser et dans les d lais impartis. Nous aurons un d bat plus global suite   vos interpellations lors du Conseil suivant. Nous passons   l'ordre du jour.

1^{er} Objet : R glement d'ordre int rieur du Conseil. Modification du Chapitre IV concernant les commissions. Secr tariat

ADOPTE   l'unanimit  - 1^{ re} annexe

2^e Objet : Conseil communal. Modification de la d nomination des Commissions du Conseil communal / composition de celles-ci. Secr tariat

ADOPTE   l'unanimit  - 2^{ me} annexe

3^e Objet : Communication au Conseil communal de l'arr t  du 12.01.2012 du Coll ge du Conseil provincial du Hainaut validant l' lection d'un membre du Conseil de l'Action sociale. Secr tariat BGMT

ADOPTE   l'unanimit  - 3^{ me} annexe

Entr e de M. BRESART = 36 pr sents

4^e Objet : POLICE - CIRCULATION

M. Willy MERCIER, Conseiller : En fait, il y a toute une s rie d'abrogations d'endroits pour l'installation des places pour les personnes   mobilit  r duite alors que des nouvelles installations il y en a tr s peu. Je me demandais pourquoi en fait il y avait autant de suppressions. C'est assez normal somme toute parce que j'ai regard  le libell  et dans celui-ci, il est indiqu  qu'en fait ce sont des gens qui sont d c d s ou qui ont chang  de domicile. Seulement, en parall le, d'apr s moi, il n'y aurait pas suffisamment de nouvelles installations et je vais peut- tre rappeler ce qui s'est pass    un certain moment,   la Ville, au niveau de la plateforme des personnes   mobilit  r duite, nous avons  t  consult s. Nous avons  t  inform s que pour pouvoir b n ficier de cette installation, de nouvelles normes avaient  t  instaur es. Au niveau de la plateforme des personnes   mobilit  r duite, nous avons demand  qu'en cas de litige nous soyons consult s pour voir si v ritablement il fallait accorder cette place ou non. Je n'interviens pas aujourd'hui plus particuli rement mais c'est d'un point de vue g n ral. Je me dis qu' tant donn  qu'il y a eu beaucoup de suppressions et tr s peu d'installations, ce serait peut- tre int ressant de revoir cela en profondeur. En cas de litige et o  la

décision d'installation ou non, la plateforme des personnes à mobilité réduite devrait pouvoir être consultée pour voir le bien-fondé de l'installation ou de la non installation.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, merci M. MERCIER. Madame.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Cela concerne également le 4^e objet en général et je sais qu'en Commission, ce qui a frappé tout le monde, c'est le grand nombre d'abrogations PMR. On a l'impression que la Police a contrôlé minutieusement les rues de Mons et du Grand Mons, spécialement Jemappes, Cuesmes, Flénu. Tant mieux, il y a eu là un grand nettoyage qui permet de ratisser large et qui autorise ceux qui n'arrivent pas à se garer à le faire à ces emplacements libres. Va-t-on également appliquer la méthode à d'autres sections, je veux dire dans d'autres villages ? Merci d'avance.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme MERCIER. D'une part, ici on peut dire que la Police a revu de manière globale, sur certains secteurs et ce sera évidemment généralisé mais les abrogations sont dues effectivement soit à des déménagements, soit à des sorties naturelles, je dirai des décès, ce qui veut dire que c'est un nettoyage mais ça veut dire aussi qu'ils tiennent compte du nombre de places en fonction des demandes dans la rue et du nombre d'emplacements disponibles. Il y a toujours une adéquation entre le nombre de demandes et les places disponibles au niveau de la rue et d'autre part, pour M. MERCIER, effectivement lorsqu'il y a doute quant à la nécessité ou pas d'accorder un emplacement, ils se retournent vers la plateforme, c'est ce qui est prévu dans le règlement. Mais, les cas évidents ou les cas où la personne qui fait la demande pour un emplacement handicapé et qui a un garage, dans ce cas là, les demandes ne sont pas acceptées. C'est vraiment quand il y a un problème relatif à l'aspect mobilité qu'on demande l'accord de la plateforme. Mais je crois que la majorité des demandes sont chaque fois acceptées.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je vous remercie. C'est important. Quand on n'est pas une personne handicapée, on ne comprend pas toujours le bien-fondé d'accorder ou de ne pas accorder. En se référant à la plateforme des personnes à mobilité réduite, on analyse peut-être mieux la situation. Je vous remercie de continuer à faire ce genre de chose.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, on peut considérer que le point 4 est approuvé ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, juste pour revenir sur le 4^e objet - points 33 et 34 au sujet des créations de passage pour piétons, je vais revenir sur une

interpellation relative à la rue Valenciennoise. M. Libiez m'avait donné un excellent suivi. Je demandais la création d'un passage au niveau de l'avenue du Tir qui avait été refaite. Mais je reviens sur une demande que j'avais faite également au niveau de la rue Valenciennoise et la réponse qui m'avait été donnée par le Commissaire, était qu'un passage piétons existait au niveau de l'entrée de l'école maternelle des Ursulines, si vous voyez un peu la rue. Or, au même niveau qu'au début de l'avenue du Tir, dans la rue Valenciennoise il y a l'entrée du tunnel qui passe d'un côté et de l'autre du boulevard et de l'autre côté il y a Ambroise Paré. Il y a donc de nombreuses personnes qui traversent à cet endroit là. S'il faut aller jusque l'école des Ursulines, 800m plus bas, les étudiants d'office ne le font pas mais je pense que ça pourrait être intéressant de ré-analyser l'installation d'un passage piétons à la sortie du tunnel, ce qui n'est pas trop près du boulevard. Cela permettrait aux gens de venir de l'intra muros vers l'hôpital ou vers les Ursulines. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON mais le point 33, cela concerne la rue d'Asquillies, le 34 la cascade d'Hyon. Pour ce qui est de votre demande, elle est à l'analyse. M. le Président d'Ambroise Paré qui est membre de notre Collège a relayé et le dossier est en cours. Je suppose qu'il apparaîtra bientôt à l'ordre du jour.

1) Abrogation d'un emplacement PMR – boulevard Albert Elisabeth à Mons. GEP 6002/2

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

2) Abrogation d'un emplacement PMR – avenue du Champ de Bataille, 358 à Jemappes. GEP 6002/JE/22

REMIS

3) Abrogation d'un emplacement PMR – avenue du Champ de Bataille, 222 à Jemappes. GEP 6002/JE/22

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

4) Abrogation d'un emplacement PMR – avenue du Champ de Bataille, 451 à Flénu. GEP 6002/FL/22

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

5) Abrogation d'un emplacement PMR – avenue du Champ de Bataille, 183 à Jemappes. GEP 6002/JE/22

ADOPTÉ à l'unanimité - 7^{ème} annexe

- 6) Abrogation d'un emplacement PMR – place de et à Ciply. GEP/6002/CI/7

ADOPTÉ à l'unanimité - 8^{ème} annexe

- 7) Abrogation d'un emplacement PMR – rue Victor Dejardin à Mons. GEP/6002/204

ADOPTÉ à l'unanimité - 9^{ème} annexe

- 8) Abrogation d'un emplacement PMR – rue de l'Espinette à Cuesmes. GEP/6002/CU/34

ADOPTÉ à l'unanimité - 10^{ème} annexe

- 9) Abrogation d'un emplacement PMR – Green Park à Mons. GEP/6002/396

ADOPTÉ à l'unanimité - 11^{ème} annexe

- 10) Abrogation d'un emplacement PMR – rue du Château Guillochain à Jemappes. GEP 6002/JE/8

ADOPTÉ à l'unanimité - 12^{ème} annexe

- 11) Abrogation d'un emplacement PMR – avenue de Jemappes, 65 à Mons. GEP 6002/202

REMIS

- 12) Abrogation d'un emplacement PMR – avenue de Jemappes, 134 à Mons. GEP 6002/202

ADOPTÉ à l'unanimité - 13^{ème} annexe

- 13) Abrogation d'un emplacement PMR – avenue de Jemappes, 81 à Mons. GEP 6002/202

ADOPTÉ à l'unanimité - 14^{ème} annexe

- 14) Abrogation d'un emplacement PMR – avenue de Jemappes, 72 à Mons. GEP 6002/202

ADOPTÉ à l'unanimité - 15^{ème} annexe

- 15) Abrogation d'un emplacement PMR – place de Jéricho à Jemappes. GEP 6002/JE/76

ADOPTÉ à l'unanimité - 16^{ème} annexe

16) Abrogation d'un emplacement PMR – rue Hector Lhoir à Nimy. GEP/6002/NI/23

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

17) Abrogation d'un emplacement PMR – rue de la Liberté à Cuesmes. GEP/6002/CU/54

REMIS

18) Abrogation d'un emplacement PMR – rue du Marché à Jemappes. GEP/6002/JE/88

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

19) Abrogation d'un emplacement PMR – chemin de la Masure à Mons. GEP 6002/246

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

20) Abrogation d'un emplacement PMR – rue de Mons à Ghlin. GEP/6002/GH/56

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

21) Abrogation d'un emplacement PMR – rue du Onze Novembre à Mons. GEP 6002/270

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

22) Abrogation d'un emplacement PMR – rue Piedsente du Moulin à Jemappes. GEP 6002/JE/107

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

23) Abrogation d'un emplacement PMR – rue des Résistants à Saint-Symphorien. GEP 6002/SS/28

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

24) Abrogation d'un emplacement PMR – rue Sablonnière à Jemappes. GEP 6002/JE/127

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

25) Abrogation d'un emplacement PMR – rue Tournante à Jemappes. GEP/6002/JE/140

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

26) Abrogation d'un emplacement PMR – rue Valenciennoise à Mons. GEP/6002/375

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

27) Abrogation d'un emplacement PMR – rue Emile Vandervelde, 170 à Cuesmes. GEP 6002/CU/89

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

28) Abrogation d'un emplacement PMR – rue Emile Vandervelde, 195 à Cuesmes. GEP 6002/CU/89

REMIS

29) Création d'un emplacement PMR – rue de la Faïencerie à Mons. GEP/6002/141

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

30) Création d'un emplacement PMR – rue Raoul Godfroid à Mons. GEP/6002/423

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

31) Création d'un emplacement PMR – rue de Mons entre les PK 2.721 et 2.727 à Ghlin. GEP 6002/GH/56

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

32) Création d'un emplacement PMR – boulevard Président Kennedy à Mons. GEP 6002/GH/56

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

33) Création d'un passage pour piétons – rue d'Asquillies à Nouvelles. GEP/6002/NOUV/1

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

34) Création de deux passages pour piétons – rues du By et de la Cascade à Hyon. GEP 6002/HY/OD

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

35) Réglementation de la circulation – rue Brisée à Saint-Denis. GEP/6002/CU/24

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

36) Réglementation de la circulation – rue Hector Delanois à Cuesmes. GEP/6002/CU/27

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

37) Réglementation de la circulation – Instauration d'un sens unique - Cité Houdez à Mons. GEP 6002/19

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

38) Réglementation de la circulation – Extension d'une zone 30 « abords école » - rue de Mons à Ghlin. GEP 6002/GH/56

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

39) Réglementation du stationnement – avenue du Coq à Jemappes. GEP/6002/JE/62

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

40) Réglementation du stationnement – Abrogation – rue des Croix à Jemappes. GEP 6002/JE/34

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

41) Réglementation du stationnement – rue Général Leman à Jemappes. GEP 6002/JE/64

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

42) Instauration d'une zone d'évitement striée – rue Rive Droite du Canal du Centre à Mons. GEP 6002/316

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

43) Instauration de zones d'évitement striées de type chicane – avenue du Roi Chevalier à Nimy. GEP 6002/NI/8

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

44) Création d'une zone de chargement/déchargement – rue d'Havré à Mons. GEP 6002/188

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

45) Création d'un emplacement PMR – rue des Canonniers à Mons. GEP/6002/58

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

5^e Objet : Ordonnance relative à l'organisation de la Ducasse de Mons. Gestion territ./écon.

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

6^e Objet : Autorisation de mettre en œuvre une action devant le Tribunal Civil pour cinq enseignes maintenues en infraction. Contentieux URBA/AN

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Personnellement, je suis toujours étonnée de constater que telle ou telle infraction perdure même après la menace d'une amende communale importante. C'est le cas ici à propos de trois enseignes plus deux autres antérieures, qui n'ont pas bougé depuis belle lurette. Malgré l'épée de Damoclès

suspendue au-dessus de leur tête et je demande comment expliquez-vous la chose ? Est-ce que, finalement, la Ville va avoir raison ? Dans ce sens-ci, ça me paraît vraiment important. Merci d'avance.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme MERCIER. La Ville évidemment. C'est un dossier qui a été instruit par le Cabinet de l'Echevin MARTIN. Il date du 31 mars 2010, cela veut dire qu'après une période de conciliation et une suite de courriers puis de courriers avec dernier rappel en vue de se mettre en conformité adressé par lettre recommandée, après le suivi de la procédure, si tout cela ne fonctionne pas, le seul recours c'est d'engager des poursuites par voie civile. Certains attendent le dernier moment et être cités pour intervenir. On a suivi la procédure mais je crois que vous serez d'accord avec nous pour dire qu'il faut aller au bout de la procédure pour avoir une certaine harmonisation et un respect certainement de la législation urbanistique.

ADOpte à l'unanimité - 46^{ème} annexe

Entrée de Mme COLINIA = 37 présents

7^e Objet : Autorisation d'interjeter appel d'un jugement rendu le 02 décembre 2011 en matière de refus de célébration de mariage. Contentieux Etatciv01/EC

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Je ne vais pas intervenir sur le fond de ce dossier même si j'estime qu'il y a une discrimination dans l'application des règlements, une discrimination qui vise toujours une même catégorie de population. On parle ici de célébration de mariage et je sais qu'on va me répondre qu'il est du devoir de la commune de lutter contre les mariages « gris » ou « blancs », je suis tout à fait d'accord mais toujours est-il que ça vise toujours une certaine partie de la population. Concernant ce dossier, ce qui m'interpelle, c'est l'argument autour duquel est construit une partie de ce dossier. Cet argument c'est une différence d'âge qui est dite importante entre le monsieur et la dame. A ce que je sache, quand deux belges veulent se marier, on ne remet pas en cause la célébration de leur mariage parce qu'il y a une différence d'âge entre le monsieur et la dame, première chose. Maintenant, ce qui m'inquiète beaucoup plus, c'est qu'on utilise comme argument que selon la tradition musulmane, la femme ne peut pas être plus âgée que le mari. Alors, d'abord je pense que c'est une mauvaise interprétation des pratiques religieuses et je connais plus d'un mariage musulman où la femme est plus âgée que le mari mais ce qui m'inquiète par contre, c'est que en tant que commune, que représentant de l'Etat, on puisse invoquer un fait religieux pour refuser la célébration d'un mariage. Comment dans le cas où on est un Etat neutre comme le

nôtre, on peut invoquer un fait religieux pour refuser un acte d'état civil, c'est sur ça que je m'inquiète. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. DUBOIS, je vais céder la parole à l'Echevin de l'Etat civil mais ici ce que vous évoquez est peut-être un indice mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle le dossier est poursuivi. Comme le fait qu'il y ait eu des arrestations dans le dossier n'est pas non plus la raison pour laquelle nous souhaitons aller en appel. Mais je vais céder la parole à M. l'Echevin DUPONT.

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Merci M. DUBOIS. Tout d'abord, j'aurais aimé que vous me parliez de ce problème là avant, cela m'aurait permis de reprendre le dossier parce que vous avez probablement vu dans les statistiques qu'il n'y avait que quelques cas d'audition et de refus de mariages. Cela m'aurait probablement mieux permis de répondre à votre question. Si vous le souhaitez, je veux bien vous recevoir pour qu'on puisse en discuter. Mais en tout cas, je n'ai pas vraiment souvenir du dossier qui est présenté aujourd'hui. Mais, l'avocat choisi par la commune nous dit d'aller en appel. Si nous prenons un avocat, je ne vois pas pourquoi nous ne suivrions pas ses recommandations. Alors, quand vous parlez du fait d'invoquer des motifs religieux pour ne pas célébrer un mariage, nous ne sommes pas les seuls. En général, je me réfère à l'avis qui est remis par le Procureur du Roi et généralement, dans des cas pareils, le Procureur du Roi souligne le fait que la tradition musulmane veut que la femme soit plus jeune que le mari tout simplement pour une question de procréation. J'ai vu un cas où la dame n'a jamais pu me fournir de certificat médical. Elle avait 56 ans et prétendait être enceinte.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je vais céder la parole à Mme Kadija NAHIME.

Mme Kadija NAHIME, Conseillère : Ecoutez, excusez-moi, vous parlez là de religion... Vous devez savoir d'abord que c'est vraiment une fausse excuse. Déjà le prophète dans notre religion était marié avec une femme qui était déjà plus âgée que lui. Invoquer cela comme excuse, doit être une fausse excuse. Ce n'est sûrement pas la raison pour laquelle on a refusé de marier deux personnes pour une histoire d'âge. Je ne crois pas que ce soit vrai. Puisque le prophète était marié avec une femme plus âgée et que dans notre religion, on suit ce que le prophète fait, dans ces conditions-là, je ne crois pas que c'est sur base de cette excuse que le mariage a été refusé. Et cela m'étonnerait qu'à l'Etat civil, une chose pareille ait été dite.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, je vais céder la parole à M. DUBOIS.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Comme j'ai dit, je ne remets pas en cause le fond du dossier, je ne connais pas ces personnes, peut-être que c'est justifié mais je m'inquiète encore plus maintenant de savoir que ce n'est pas une pratique qui est propre à la commune mais également étendue au Procureur, d'invoquer des faits religieux pour refuser des célébrations qui relèvent du pouvoir civil. Je suis vraiment interloqué d'entendre qu'on puisse justifier d'une pratique religieuse.

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : De toute façon, il est un fait que c'est un des arguments sur lequel je me suis arrêté mais il y a avait certainement beaucoup d'autres arguments à évoquer dans ce genre de dossier pour refuser le mariage.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, ce qui est proposé c'est de suivre l'avis de notre avocat. Est-ce que vous souhaitez le vote sur ce point ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, nous nous abstenons.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. BRESART, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOpte - 47^{ème} annexe

8^e Objet : Attribution d'un nom de voie publique à 7033 Mons (Cuesmes) dans le zoning de Cuesmes-Baudour : rue Georges Delhay. Population

ADOpte à l'unanimité - 48^{ème} annexe

9^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 : Espace Grand Place et patrimoines de l'UNESCO – Projet de traitement et coloris des façades – Travaux – Modification du mode de passation, approbation de l'avis de marché et du cahier spécial des charges revu. 3^e/5^e E/2012/CONV. Façades.P1.Trav.

ADOpte à l'unanimité - 49^{ème} annexe

10^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 : le quartier de la Gare et le Centre d'Art religieux – Le Centre de Congrès – Marché d'exploitation – Approbation du mode de passation et de l'avis de marché. **SOUS RESERVE** 3^e/5^e E/2012/CONV. Congrès-exploit.

REMIS

11^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 : Espace Grand Place et patrimoines de l'UNESCO – Office d'informations touristiques et culturelles – Travaux – Approbation du mode de passation, de l'avis de marché et des conditions du marché. **SOUS RESERVE** 3^e/5^e E/2012/CONV. OITC-TX

REMIS

12^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 : le quartier de la gare et le Centre d'arts religieux – Rénovation sélective des façades – Travaux – Procédure négociée – Approbation addenda n° 1. 3^e/5^e E/CONV/Faç. Gare/PN-addenda 1 OS

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

Entrée de M. X. DUPONT = 38 présents

13^e Objet : Écho des Murs – Convention de partenariat 2012. Service de Gestion des Associations

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Simplement pour ce point-ci, je n'ai aucun problème avec la convention de partenariat qui lie la Ville et l'Echo des Murs.

Simplement dans le dossier, je me rends compte qu'il y a une augmentation constante de la part de l'associatif en matière d'occupation de salles, que ce soit pour des réunions, pour des rencontres ou autres manifestations. Ce sont des remarques et des demandes qu'on a régulièrement au niveau de mon groupe. Et donc, je me demandais s'il existait d'autres pistes qui étaient examinées ou une autre volonté pour essayer de développer des espaces accessibles au monde associatif montois, merci.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Les associations qui demandent à occuper les lieux à l'Echo des Murs, doivent-elles payer une contrepartie ou ont-elles cette accessibilité gratuitement ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : D'une manière générale, je crois qu'au niveau des associations, d'ailleurs le point 16 bis nous permettra d'insister un peu plus sur l'associatif, mais la politique de la Ville notamment avec les salles Calva et la Maison de la Vie Associative essaye justement de permettre aux associations de pouvoir disposer des locaux. Nous avons la chance à Mons d'avoir une vie associative particulièrement active et nombreuse. Pour les locaux, nous essayons d'en mettre un maximum à disposition mais pour vous donner un exemple ce n'est pas l'Echevin SAKAS qui va me contredire, quand nous avons dû fermer le Waux-Hall il y avait quand même 67 manifestations à replacer, ce qui posait problème. Justement, le fait de travailler avec de l'associatif comme l'Echo des Murs à qui on laisse une entière gestion mais qu'on soutient financièrement, vise effectivement à augmenter la possibilité

d'espaces. Nous n'intervenons pas du tout dans la sélection et quant au prix demandé pour la location de la salle, objectivement, je n'ai pas les tarifs mais nous pouvons vous les faire parvenir. Mais je suis certain que connaissant la Compagnie Enchantée, ce sont des tarifs raisonnables mais je ne vais pas m'avancer sur la gratuité ou la demande financière. Nous allons effectivement vous fournir les tarifs.

ADOpte à l'unanimité - 51^{ème} annexe

Entrée de MM. DI RUPO et MILLER = 40 présents

14^e Objet : ASBL Festival International du Film d'Amour – Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion financière C/C2009/FIFA

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ici, il s'agit des comptes de l'asbl Festival International du Film d'Amour. Ce sont les comptes de 2009, je ne vous apprends rien en disant que nous sommes en 2012, c'est-à-dire qu'il y a déjà eu 2 festivals depuis lors. Ce sont des comptes qui ont été approuvés le 30 novembre 2009, c'est un peu bizarre comme date mais ça se justifie parce que pour cette asbl l'exercice se termine au 31 du 10, donc l'exercice 2009 se terminait au 31.10.2009. Alors, en 2009, la perte était de 21.484 euros qui était ramenée à 11.484 euros en prélevant 10.000 euros sur les réserves, ce qui ne laissait plus en capitaux propres que 11.654 euros. Le rapport d'ailleurs qui accompagne les comptes attire l'attention sur les fonds propres, c'est-à-dire le patrimoine de l'asbl, est jugé insuffisant par rapport au chiffre d'affaires. Cela veut dire encore une perte comme celle de 2009 et la situation devient une situation de faillite puisque l'asbl n'aurait plus de fonds propres. Et donc je pose la question qu'en est-il des comptes de 2010 et 2011 ? Nous n'en savons rien et ça n'a pas de sens de se prononcer sur les comptes de 2009 sans connaître la suite de l'histoire évidemment. Et pourtant ce n'est pas faute de subsides si on est en déficit là en 2009. J'ai regardé ce dossier assez attentivement, il y a 27 sources de subsides publics différentes. Vingt-sept subsides publics différents et dont certains d'ailleurs peuvent paraître surprenant : le Ministère de la Jeunesse et de la Santé, pour le Festival du Film d'Amour, oui, l'Amour c'est la santé, je veux bien, le Président de la Communauté française, le Parlement de la Communauté, le Parlement wallon, les Affaires Sociales, l'AWIP même, la Promotion Sociale, bref, 62.000 euros de la Ville de Mons et au total 594.000 euros de subsides publics. Auxquels il faut ajouter les sponsors privés pour 227.500 euros. Alors, à propos des sponsors privés, je sais qu'on peut toujours compter sur M. Bellens et Belgacom pour apporter des sous mais on n'est pas tout à fait certains que ce soit la bonne formule

parce qu'aujourd'hui, la justice enquête sur les pratiques de cette entreprise publique et sur les agissements de son chef suprême. Je vous lis un extrait du communiqué Belga du 24 janvier dernier, il y a donc une semaine, ce communiqué disait : la justice s'intéresse plus particulièrement à quatre projets différents de l'entreprise publique, le tournoi de tennis de l'Ethias Trophy, le club de foot de Mons, le Festival International du Film d'Amour - qui nous occupe dans ce dossier - et Mons 2015 Capitale Culturelle Européenne. Peut-être qu'à force de tirer sur les sponsors, on a tiré un peu trop fort, je n'en sais rien, c'est la justice qui le dira. Bon, quant à nous, évidemment, on ne souhaite pas du tout la disparition du Festival du Film d'Amour bien sûr mais ce serait trop facile de dire, comme je l'ai entendu lors des vœux, que nous sommes des « grincheux » quand nous demandons des comptes sur l'argent public. Quand une activité est à ce point soutenue par des capitaux publics, il est normal que nous demandions des comptes et des comptes à jour et pas ceux d'il y a trois ans. Je vous demande quels sont les résultats de 2010-2011, combien reste-t-il de capitaux propres à la veille du Festival de 2012 qui est dans une semaine ou 15 jours et si les comptes sont aujourd'hui renfloués, ce que je suppose et que j'espère, comment l'ont-ils été et par qui ? En tout cas, ce n'est pas un dossier logique de nous faire voter des comptes 2009 dans une situation pareille.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je ne vais pas refaire le débat, essentiellement comment voulez-vous qu'on se prononce sur un compte et un bilan 2009 qui n'est pas engageant alors qu'on est déjà quasiment aux portes du FIFA de 2012 ? Cela me paraît impossible de pouvoir se positionner sans avoir les comptes et bilans qui suivent et une situation financière claire, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Donc, d'une part on approuve des comptes. Généralement, quand on approuve les comptes, on les approuve effectivement un peu plus tôt, je le conçois mais quand on approuve les comptes, on a rarement les comptes des années suivantes et on n'approuve pas les comptes en fonction de ceux qui suivent. On les approuve parce qu'ils sont là, on les valide, ils sont corrects ou ils ne sont pas corrects, c'est le premier débat. S'il y a un retard, c'est effectivement parce que les services ont demandé des pièces complémentaires, cela aurait pu arriver plus vite, c'est un manquement, on veillera à ce que 2010 et 2011 arrivent plus rapidement. Premier aspect. Deuxième aspect, vous vous étonnez notamment que des pouvoirs publics subsidient comme par exemple l'AWIP mais je vous signale quand même qu'il y a une séance spécifique « Amour pour tous » pour les handicapés donc ça ne me pose pas de problème que dans « Amour pour tous » il y a exactement amour pour les

personnes moins valides et que l'AWIP subsidie, c'est un des domaines sur lequel beaucoup de chercheurs se sont penchés. D'autre part, « Amour pour tous », que la jeunesse intervienne, je crois que c'est l'occasion d'avoir pas mal de sensibilisations. Les asbl qui travaillent chez nous comme asbl Sida, Espace P, travaillent aussi et sont présentes lors de ce festival. Alors, évidemment, peut-être qu'il y a des enquêtes mais je vous rappelle quand même que enquête ça ne veut pas dire culpabilité, qu'à partir du compte on est en train de faire des amalgames, je suppose que vous avez suivi la presse puisque vous y faites allusion. Je vous rappelle que sur les quatre organisations dont vous avez parlé, les comptes sont tout à fait ouverts, les lignes au niveau sponsoring étaient tout à fait claires et je connais peu d'événements sportifs qui se réalisent maintenant sans du sponsoring. Peut-être beaucoup d'entre vous ont assisté à un match de tennis extraordinaire qui a duré 6 heures à peu près, si je demande les comptes de cette organisation là, je suis sûr qu'il y a quelques millions de sponsoring publics et privés. En plus de ça, vous faites des allusions particulières sur Belgacom, mais c'est 12 millions d'euros de subsides annuels au niveau sponsoring et au niveau de Mons, on en a eu 300.000. Alors si Mons se défend bien et parvient à aller chercher du sponsoring dans ces sociétés là, à partir du moment où c'est fait de manière claire, avec des contrats qui sont irréprochables, puisque de toute façon aucune de ces structures là n'est inquiétée pour l'instant, moi je ne vois pas malice en la demeure. Donc, pour l'instant, je crois qu'il faut revenir à notre point 14 et le voter pour ce qu'il est, c'est-à-dire des compte et bilan 2009 tout en reconnaissant qu'ils pourraient être présentés plus tôt et nous allons demander à notre Echevin de talonner pour pouvoir présenter 2010 rapidement et 2011 d'ici quelque temps, il faut quand même que 2012 puisse être réalisé. Bien, est-ce que vous souhaitez répondre, c'est à vous le dernier mot.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, d'abord que la Ville de Mons subsidie on est bien d'accord, ce n'est pas là-dessus que porte le malaise. Pour ce qui est de la justice, on laisse la justice faire, on est bien d'accord, je l'ai dit moi-même, on verra ce qu'il en sort mais quand on a des comptes, parce que des comptes qui arrivent en retard, il y en a encore pas mal qui viennent après, c'est systématiquement le cas. Lorsque la survie de l'asbl n'est pas en cause parce qu'il y a un boni, des fonds propres en suffisance etc. , ils arrivent en retard ce n'est pas normal mais enfin, on ne va pas en faire tout un plat mais ici, sur base des comptes 2009, c'est vraiment l'impression que cette asbl pourrait être en faillite. Elle ne l'a pas été puisqu'il y a encore eu deux et un troisième festival depuis ces comptes mais c'est pour ça qu'on voudrait avoir des éclaircissements et pas s'en

tenir à 2009. Donc, en ce qui nous concerne, on trouve que ce n'est pas suffisamment clair et on s'abstiendra sur ce point là lors du vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, M. DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

8 abstentions : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOpte - 52^{ème} annexe

15^e Objet : Décret de la Région Wallonne du 22.11.2007 – Bénéficiaires de subventions – exercice 2012 (supérieures à 2.500 euros) – Fixation des montants. Approbation. Gestion financière C/B2012/SUBV/DECRET RW/TGA

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ici, c'est la répartition des subventions, des subsides pour 2012. On l'a déjà dit souvent, on n'est pas d'accord sur cette répartition des subsides qui sont distribués par la Ville mais évidemment que tout n'est pas à rejeter non plus, il faut faire la part des choses. Ce que je regrette c'est que nous attendons toujours une réponse à la question écrite de mon collègue Christophe DUBOIS sur les critères de répartition, c'est de longue date qu'il a posé cette question là et il n'a jamais eu de réponse jusqu'à présent. Pour nous, il y a du bon et du moins bon, ce sera de nouveau abstention.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Effectivement, tout est loin d'être à jeter dans la répartition des subsides qui sont supérieurs à 2.500 pour la Ville de Mons. Par contre, il y en a certains avec lesquels on n'est pas d'accord, on reviendra notamment avec notre petit problème avec Imagix qui n'a pas encore, même si c'est en cours, complètement apuré ses dettes et qui continue à recevoir un subside par ailleurs. Ce qui nous posait problème, donc on s'abstiendra aussi sur l'ensemble du dossier même si effectivement on n'est pas en désaccord avec l'ensemble, merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, M. DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU,

Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

9 abstentions : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS, Mme FRANCO

ADOpte - 53^{ème} annexe

16^e Objet : Motion - la diminution des subventions allouées par la Région wallonne au Parc d'Aventures Scientifiques de Frameries. Cabinet du Bourgmestre

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous sommes au point 16, c'est la motion qui concerne le Parc d'Aventures Scientifiques qui a été distribuée, vous avez eu le temps de l'analyser, je passe la parole à Mme MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Les subventions qui vont être attribuées au Pass seront diminuées, c'est lamentable. Déjà qu'un désert culturel menace les villages borains, voilà que le Ministre Nollet exige 175.000 visiteurs au Pass par an. Mais que diable, nous ne sommes pas à Bruxelles ici, où c'est plus facile d'avoir 175.000 visiteurs que quelque part à Frameries, en plein Borinage. Je ne médis pas du tout du Borinage, Frameries est un lieu très cher à mon cœur puisque j'y suis née mais je prends au contraire la défense du Pass. Et cependant, de nombreux efforts sont fournis par les responsables. J'ai conduit souvent mes petits neveux qui adorent ce lieu d'exposition et chaque fois je rencontre des familles, surtout néerlandophones qui font le déplacement depuis le Nord du pays. Le Pass fait ce qu'il peut et je crois qu'il faut être un petit peu plus indulgent avec lui que ce qui se passe pour le moment. Sans jeu de mots, voilà, merci M. le Président.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est encore un point polémique évidemment. Il y a eu des erreurs de gestion qui se sont accumulées au Pass pendant au moins une dizaine d'années, c'est-à-dire à peu près depuis qu'il est ouvert et aujourd'hui, on voudrait faire porter le chapeau à Jean-Marc Nollet et à lui seul. La motion dit que le Conseil communal de Mons exprime sa grande préoccupation quant à la décision prise par le Ministre Jean-Marc Nollet comme si il était le Gouvernement wallon à lui tout seul. Alors, le Pass a été inauguré en mai 2000 alors qu'il était loin d'être achevé. Pourquoi ? Parce qu'en 2000, il y avait les élections communales qui avaient lieu quelques mois plus tard et ce jour là, il est venu de nombreuses personnes parfois de loin et qui sont retournées désenchantées avec une image négative du Pass et de ce qui aurait dû être un fleuron de la culture scientifique en Wallonie. Alors, on s'est empressé comme toujours

d'engager du personnel, pas toujours compétent je regrette, mais qui est en surnombre parce que c'est ce que veut la culture du clientélisme et ce n'est pas le personnel lui-même que je mets en cause évidemment mais c'est sa gestion. Alors, le premier contrat de gestion prévoyait 300.000 visiteurs par an, il devait atteindre ça à l'horizon 2006. Le deuxième, en 2005, a baissé déjà les exigences à 200.000 visiteurs par an. Et la meilleure année de tous les temps, ça a été en 2008 avec 91.000 visiteurs dont 56.000 seulement étaient payants et en 2011, il y avait moins de 80.000 visiteurs. Alors, moi, je crois que ce bazar a été mal géré depuis le début parce que j'ai entendu combien de fois et vous sûrement aussi que des personnes qui étaient allées, revenaient en disant qu'il y avait plein de choses qui ne fonctionnaient pas. Bon, ceci dit, il paraît qu'aujourd'hui la gestion est meilleure et j'en accepte l'augure, bien sûr, on me dit que le personnel actuellement en place fait du bon travail, tant mieux. Mais, nous ne sommes pas d'accord que l'on fasse porter le chapeau à Ecolo uniquement. Nous aussi nous voulons que le Pass continue, ce n'est pas une question d'être anti Pass mais en plus, nous voulons qu'il soit correctement géré, c'est la raison pour laquelle il y a d'ailleurs eu un accord avec le Ministre et qui porte sur plusieurs points qui sont repris dans la motion mais qui réduisent l'objectif à atteindre au chiffre quand même minimaliste de 80.000 visiteurs par an. Je crois que par les temps qui courent il est juste de demander à tous de la rigueur dans la gestion des deniers publics et donc il est temps que le Pass cesse d'être un panier percé. Maintenant, nous nous abstiendrons lors du vote, on ne vote pas contre parce que vous pourriez en tirer la conclusion erronée qu'on est contre le Pass, ce n'est pas du tout le cas, nous avons toujours défendu ce concept là mais on ne le vote pas car pour nous cette motion est non avenue.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR. M. MILLER.

M. Richard MILLER, Conseiller : Juste quelques mots d'intervention par rapport à ce dossier qui, il est vrai, est un dossier difficile. Il y a eu beaucoup d'investissements européens qui ont été réalisés dans le Pass, ce qui était prévu en termes de fréquentation n'a jamais été rencontré, c'est exact. Cela étant, il faut bien comprendre que l'objet même de l'existence du Pass, je regrette de devoir le faire remarquer à notre collègue Ecolo, ce n'est pas quelque chose qui se comptabilise en rentabilité immédiate. Le Pass a une mission pédagogique, le Pass a une mission culturelle, le Pass a une mission scientifique, tous ces éléments là, excusez-moi de devoir y insister, ce sont des investissements sur le long cours. Chaque enfant, chaque élève qui a visité le Pass et qui en a retenu quelque chose, chaque élève, chaque enfant qui après a décidé d'engager des

études scientifiques, c'est une victoire pour toutes celles et tous ceux qui ont cru dans cet outil. Dire qu'il y a eu des erreurs de gestion depuis 10 ans, c'est évidemment une énorme grosse tarte à la crème, pourquoi ? Parce qu'Ecolo, si je ne me trompe, avait des représentants dans les Conseils d'Administration du Pass. Il y a des décisions qui ont été prises pour le Pass qui ont été votées dans les Assemblées Parlementaires avec parfois les votes d'Ecolo. Alors, ici, le seul problème de M. VISEUR c'est de dédouaner la décision qui a été prise par M. Nollet. Moi, je regrette, cette décision elle a bel et bien été prise par M. Nollet dans les budgets qui sont les siens au niveau du Gouvernement wallon. Il a décidé d'amputer d'un million d'euros un outil culturel pédagogique et scientifique dont notre région et quand je dis notre région, ce n'est pas seulement le Borinage, c'est aussi la Wallonie, c'est aussi la Communauté française, a besoin. Et donc, on peut retourner le problème comme on veut, il y a un ministre Ecolo qui a décidé d'amputer d'un million d'euros un outil comme celui-là avec les difficultés que cela va entraîner par la suite parce qu'il va y avoir des réductions d'expositions, les grandes expositions vont devoir être supprimées, un outil comme celui-là, s'il doit réduire ses expositions, c'est tout doucement le condamner à terme. Voilà, nous sommes pour ce qui concerne notre groupe, bien entendu, demandeurs d'une gestion qui vérifie si le moindre euro est bien utilisé, de revoir peut-être les missions du Pass, d'essayer peut-être de mieux organiser la fréquentation des différentes écoles, tout cela se retrouve dans la motion qui est proposée, nous y adhérons. Je ferai une dernière remarque, c'est quand même incroyable que ce soit là où il y a un outil, un outil qui développe tous les éléments de connaissance par rapport à ce qu'on appelle la green économie, donc tout ce qui peut relever des investissements environnementaux de haut niveau et les apports que la science peut y faire, c'est quand même dommage que ce soit un Ministre Ecolo au niveau du Gouvernement wallon qui ait bloqué ce dossier et je le dis d'autant plus à l'aise que notre groupe a déposé un amendement pour renflouer le budget de 1 million d'euros à ce sujet. Et donc, oui une politique de rigueur au niveau du Pass mais pas une fermeture annoncée par la chronique d'une fermeture annoncée, c'est la raison pour laquelle nous soutenons la motion.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MILLER. Mme MOUCHERON, vous avez la parole.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, merci. Simplement pour signifier que notre groupe bien sûr soutiendra la motion que vous proposez ce soir et peut-être aller un peu plus loin en proposant quelque chose d'un peu plus concret en plus des

résolutions que nous prenons dans la motion et pourquoi pas en appeler vivement notamment à ce que les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles en général et peut-être du Grand Mons en particulier, puissent inscrire chaque année une visite au Pass et donc les encourager vivement puisque je sais bien que c'est difficile d'imposer quoi que ce soit dans un projet pédagogique et c'est d'ailleurs pas à conseiller mais je pense que ça peut renforcer aussi la formation.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Qui demande la parole ? M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, je voulais quand même répliquer que bien sûr on ne peut pas tout passer en revue mais c'est vrai qu'il y a une diminution d'un million de la dotation mais il faut ajouter à ça qu'il y a eu 350.000 euros pour l'année 2012 qui ont été ajoutés, une prise en charge des contrats d'entretien et de maintenance à hauteur de 250.000 euros par an, une proposition d'exonération du précompte immobilier de 80.000 euros par an et l'organisation de groupes de travail en présence de tous les acteurs pour mieux diffuser cet outil. Je rappelle que cet outil là, nous le soutenons, ce n'est pas vrai que nous voulons sa mort. Mais, ce n'est pas vrai non plus qu'on peut toujours dépenser plus pour un outil qui n'atteint pas ses objectifs. Je regrette, on lui a fixé des objectifs sans cesse décroissants et il ne les a pas encore atteints. Il faut aussi à un moment réagir et ça c'est la vision que je défends, j'avais à une certaine époque d'ailleurs proposé que les bus du Tec Hainaut soient subsidiés pour pouvoir conduire les enfants des écoles de la zone Tec Hainaut au Pass parce que, un des problèmes c'est qu'en plus de l'entrée, il faut payer le déplacement et le total faisait parfois un total assez cher pour les enfants des écoles. Je redis tout ça pour que vous soyez bien convaincus qu'on n'est pas contre le Pass mais que c'est un outil qui a coûté trop cher jusqu'à présent et qu'il faut serrer les écrous.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR, M. MILLER.

M. Richard MILLER, Conseiller : Oui, M. VISEUR a raison de rappeler la proposition qu'il avait faite et nous nous en souvenons bien à propos des TEC de notre région et d'organiser la visite des écoles. Clairement, ce n'est pas M. VISEUR, ni le groupe Ecolo du Conseil communal de Mons qui est visé mais il n'y a rien à faire, la décision émane du Cabinet Nollet et les éléments, c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à reprendre la parole, les éléments qui viennent d'être précisés par M. VISEUR, c'est-à-dire les 380.000 euros et autres décisions du même genre, M. VISEUR c'est exact ce que vous dites mais il faut alors préciser, je ne suis pas payé pour le faire mais je dois quand même à la vérité de le dire, que c'est parce que le parti socialiste et le CdH ont

bougé et se sont rendus sur place qu'il y a eu ces décisions là. S'il y avait eu qu'Ecolo et le Cabinet Nollet, le Pass n'avait pas les compensations d'aujourd'hui.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MILLER, je passe la parole à Mme KAPOMPOLE.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Oui, juste pour dire qu'il n'y a pas que des chiffres en décroissance. Quand même, en 2011, on peut parler de 26.000 élèves qui sont venus au Pass, c'est 17% de plus qu'en 2010 et concernant la proposition de Mme MOUCHERON, j'ai déposé une question à la Ministre de l'Enseignement, Marie-Dominique Simonet justement faire en sorte qu'au niveau de la Communauté française, notre Fédération Wallonie-Bruxelles il y ait véritablement une politique pour amener un maximum d'élèves au Pass et je sais que ma collègue Mme HOUDART a fait pareil.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. VISEUR, décidément...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Juste un dernier mot, ça n'a pas été relevé donc je veux le faire, il y a un accord maintenant entre le Conseil d'Administration du Pass et le Ministre Nollet et le Gouvernement wallon, donc sur les modalités que j'ai évoquées, il y a un accord des deux parties, donc ne nous chamaillons pas trop puisqu'il y a un accord.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien sûr, je vous cède la parole volontiers, Mme HOUDART.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Juste pour parler évidemment du côté pédagogique, donc savoir que le Pass possède de nombreuses adresses mail des instituteurs et institutrices, que le Pass est présent aussi notamment au Salon de l'Education qui s'est tenu à Namur en octobre dernier où ils ont rencontré toutes les personnes qui travaillent au niveau de l'éducation et de la pédagogie, vous dire aussi que de nombreuses implantations scolaires en tout cas communales s'y rendent régulièrement, qu'il y a deux ans d'ici, il y a eu un salon qui a été organisé sur les sciences à l'initiative des inspecteurs de la Communauté française où plusieurs implantations scolaires ont présenté des projets éducatifs et pédagogiques sur les sciences aux autres écoles qui étaient présentes et vous dire aussi que lors d'un dernier reportage qui est passé récemment à la télévision, c'étaient deux écoles communales qu'on voyait, l'école du Parc du Bois de Mons et l'école de la rue Defrise à Flénu. Tout ça pour vous dire que nos écoles y vont régulièrement et qu'elles trouvent évidemment là tout ce qu'elles peuvent trouver au niveau pédagogique même si au début peut-être que le mot Pass - Parc d'Aventures Scientifiques - a été mal compris mais je pense que

maintenant, on sait évidemment ce que c'est et la vulgarisation des sciences est très importante et de plus en plus et portée par nos inspecteurs de l'enseignement de la Communauté française.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre : Merci Mme HOUDART. Donc, quelques précisions. Rappeler quand même que la première annonce du Ministre Nollet visait quand même une réduction de 23% des ressources du Pass alors que ce qui était demandé au niveau du Gouvernement wallon, c'est que les Ministres réalisent à peu près 2,5% d'économies dans leur département respectif. On peut dire que le Pass avait été quand même particulièrement ciblé. Maintenant, effectivement, le Ministre Nollet est revenu sur sa position, il a défini d'autres modes de financement et l'objectif, M. VISEUR, au niveau des visiteurs est passé maintenant à 80.000 visiteurs par an, ce qui paraît plus raisonnable. Maintenant, particulièrement pour la Ville de Mons, le Pass est un partenaire privilégié pour Mons 2015 alors quand on parle de rencontre de cultures et de haute technologie, le Pass est certainement un des moteurs et on peut surenchérir sur ce que dit M. MILLER puisque l'aspect culturel est évident pour Mons. Au niveau de notre région, c'est quand même notre région où le taux d'enseignement universitaire est le plus faible, nous avons des écoles d'ingénieurs qui souffrent d'un manque cruel de recrutement mais le Pass, est vraiment là pour être un des acteurs pour ce recrutement. Alors, je comprends que vous vous absteniez mais quand on appelle vivement une décision claire des autorités wallonnes, à savoir le maintien ou non du Pass, je crois que là vous êtes d'accord, que l'option du maintien est privilégiée avec un financement correct pour permettre non seulement sa survie mais son développement à long terme en fonction de l'expérience et des objectifs avec une participation de politiques croisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles puisqu'il n'y a pas que la Wallonie qui devrait intervenir là-dedans selon des modalités à définir en matière de financement. Je crois qu'on pourrait ajouter parce que ça fait quand même consensus, la proposition de Mme MOUCHERON, de favoriser la fréquentation du site par les écoles des enseignements primaires et secondaires et je crois que comme ça, on couvre de manière globale ce que vous avez l'un et l'autre évoqué parce que je crois que c'est un dossier qui nous tient tous à cœur.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est bien pour ça qu'on ne vote pas contre et qu'on s'abstient simplement.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

4 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTÉ - 54^{ème} annexe

16^e Objet bis : Proposition de résolution relative à la Charte associative et à sa transposition au niveau local. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Savine MOUCHERON. Cabinet du Bourgmestre

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. La volonté ici est en fait de proposer la transposition de la Charte associative au niveau local. Les pouvoirs publics signataires veulent de cette Charte renforcer leur engagement au service du bien public et sceller une alliance avec le monde associatif pour défendre ensemble dans une perspective de développement durable, les valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté ainsi que les services d'intérêt général. La Charte se fonde évidemment sur la constitution et les valeurs essentielles de la démocratie, elle reconnaît et stimule la volonté des pouvoirs publics et des associations, d'assurer la pleine réalisation des principes d'égalité et de solidarité et de libre initiative citoyenne. La réalité associative est une composante importante de la société belge, c'est donc tout naturellement que les pouvoirs publics travaillent régulièrement avec les associations et à la réalisation de leurs missions. L'engagement des citoyens au sein des associations et le rôle de celles-ci n'a jamais été aussi essentiel. Les associations sont une richesse créatrice de richesses. Aussi, je pense qu'il est fondamental de prendre des engagements à Mons, vis-à-vis des associations afin de mieux articuler encore leur rapport réciproque avec les pouvoirs dans un souci de complémentarité. L'enjeu de la Charte est donc de consolider les relations qui sont déjà fortes entre les pouvoirs publics et le monde associatif et donc à ce titre, dans cette Charte, on définit les principes de base qui régissent les relations lorsque les associations participent à la construction de l'intérêt général et/ou remplissent des missions d'intérêt général, on identifie les engagements unilatéraux que prennent les pouvoirs publics sur la base de ces principes, on approfondit le dialogue permanent avec le monde associatif. Voilà un peu en

préambule. Ce que je propose de faire ce soir, c'est de prendre acte des principes de base de la Charte, que la Ville de Mons s'engage à discuter avec l'ensemble de l'associatif local afin d'adapter au mieux cette Charte aux réalités montoises et enfin, de l'appliquer. Ce sont les trois principes que je propose ce soir au vote et puis alors, évidemment avec tout le travail qui s'ensuivra avec les associations montoises. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre : Merci Mme MOUCHERON. Comme convenu avec vous, nous reviendrons pour l'adoption de la Charte et éventuellement des précisions par rapport à la situation spécifique sur Mons mais c'est quand même l'occasion évidemment de resituer l'ensemble des actions menées par la Ville et son C.P.A.S. dans le développement du tissu associatif puisque nous avons de nombreux instruments qui sont mis à disposition et je prendrai le premier qui est quand même le plan de redéploiement de la Ville où au niveau des services externes il y a maintenant un département spécifique pour la gestion des associations où est d'ailleurs regroupée la Maison de la Vie Associative et des Loisirs qui a été initiée grâce à la Politique des Grandes Villes. Notre plan de cohésion sociale, la cellule d'insertion sociale du C.P.A.S. et le service Egalité des Chances sont vraiment des services qui sont à l'écoute au niveau des associations. Avec le service de la gestion des associations de la Ville de Mons, nous avons déjà discuté des subsides et je crois que c'est aussi à-travers ce service que les critères d'attribution des subsides de la Ville de Mons alloués aux différentes associations évolueront en fonction de l'évolution de ce service qui s'est constitué. Non seulement, il y a les subsides mais ce qu'il ne faut pas oublier c'est toute l'aide logistique que la Ville donne aux associations lors d'événements réalisés soit dans nos Calvas soit dans d'autres salles. La Maison de la Vie Associative, je l'ai dit, a été soutenue par la Politique des Grandes Villes et elle fait partie intégrante maintenant du service des associations avec deux points de contact qui sont privilégiés, d'une part la rue de la Grande Triperie et le Grand Salon au niveau de Jemappes. Cette Maison de la Vie Associative est d'ailleurs retenue dans un programme Interreg avec Charleroi, Tourcoing et Roubaix notamment avec des réalisations communes et notamment pour le projet Récits. Le plan de cohésion sociale de la Ville de Mons s'appuie énormément sur l'associatif puisque notamment au niveau de l'article 18, il y a un budget spécifique du plan de cohésion sociale pour les associations puisqu'il y a 62 actions du plan de cohésion qui sont réalisées le sont grâce aux différentes associations reprises au niveau de ce plan de cohésion sociale. Vous dire aussi que la Politique des Grandes Villes, la cohésion sociale, mais l'Echevine qui s'occupe de la Participation Citoyenne peut en

parler également, c'est renforcer la cohésion sociale et l'empreinte écologique des villes, c'est grâce à eux et à cette politique là qu'on a pu renforcer notamment les Calvas mais qu'on aide aussi la Maison des Ateliers et les Feux de la St-Jean qui sont quand même des activités ayant des débouchés sur Mons 2015. Une particularité aussi qui est plus spécifique à Mons c'est et on n'en parle peut-être pas suffisamment, c'est la cellule d'insertion sociale du C.P.A.S. de Mons puisque ce service propose par contrat la mise à disposition d'articles 60 pour des associations qui ont une ouverture vers les personnes les plus défavorisées parce que nous sommes convaincus que l'intégration sociale passe justement par la mobilisation des gens à-travers l'associatif pour leur redonner tout doucement le chemin vers l'emploi éventuellement mais surtout la sortie de l'isolement, des asbl comme En Avant, le Clos de l'Olivier, M'Sourire, Restos du Cœur, Harmonie et bien d'autres bénéficient d'un article 60 mis à disposition dans ce cadre là. Et pour terminer, vous connaissez le service de l'Egalité des Chances où de nombreuses plateformes sont opérationnelles, je tiens d'ailleurs à votre disposition, on peut en donner aux chefs de groupe, aux membres de la presse, tout un dossier relatif à ce foisonnement associatif et tout ce que la Ville met déjà en œuvre pour les aider. Mais nous reviendrons donc avec une Charte adaptée mais je crois que les grands principes sont déjà suivis au niveau de Mons, mais le formaliser de manière claire est encore une démarche positive que nous pouvons faire et nous reviendrons en février ou en mars avec ce point inscrit.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Effectivement, l'idée de la Charte c'est vraiment de consolider des relations qui sont déjà existantes et qui sont fortes entre la Ville et les associations mais ça permettra, comme vous venez de le dire, de définir des principes dans les relations, d'identifier vraiment les engagements et d'approfondir le dialogue. Par ailleurs, c'est un protocole qui a été pris dans d'autres sénats, qu'est l'idée ici vraiment de le décliner sur la Ville et comme vous le disiez tout à l'heure, le monde associatif montois est particulièrement foisonnant et donc ça permettra aussi que chacun s'identifie à une Charte officielle que nous aurons pu ratifier au sein de notre Assemblée. Merci.

17^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES
Ouvertures de classes dites « d'été » au 22.11.2011. 8^e/1^e/64

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

18^e Objet : Zone de Police – Dotation Ville 2012. Approbation de M. le Gouverneur. Gestion financière

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

19^e Objet : Modification des décisions du Conseil communal du 09.03.2010 et 16.11.2010 relatives à la délégation de signature du Secrétaire communal. Gestion financière Dél. de signature

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

20^e Objet : Information au Conseil Communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège Communal en Octobre, Novembre et Décembre 2011 pour l'administration centrale. Gestion financière Extra-DD30012012

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

21^e Objet : Prestations communales techniques en général – redevance : Mise en conformité du règlement avec la décision du Collège communal du 1.12.2011 (insertion « tarif » relatif au prêt de matériel. Gestion financière

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Simplement, nous venons d'en discuter. Il s'agit ici de tarifier des services et des locations que la Ville propose et donc on vient d'en parler au niveau du secteur associatif, en disant que vous prêtiez notamment. Ce n'était pas forcément les aider en proposant un subside mais en prêt de matériel, etc. Je suppose que le fait qu'on tarifie n'empêche pas une association ou une école de faire un dossier de demande de prêt au Collège et que ce sera analysé à chaque fois.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je cède la parole à M. BEUGNIES.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Non, bien entendu. Ici, il s'agit de redevance.

On paie pour un service rendu, donc ici en l'occurrence ce sont des prestations du personnel communal qu'il faut payer pour des travaux mais rien n'empêche évidemment les bénéficiaires des différentes asbl qui ont payé pour des travaux de recevoir des subsides. D'ailleurs, les subsides aussi qui sont faits sous forme de prestations dans les bilans des asbl sont valorisés maintenant, c'est une obligation de la tutelle. Par exemple, on met à la disposition d'une asbl du personnel communal, dans les comptes des asbl, vous allez retrouver la valorisation de ces ouvriers. Donc, ce n'est pas uniquement un subside sous forme numéraire mais dans les bilans vous allez retrouver aussi des subsides sous forme de prestations, si ces prestations sont gratuites bien entendu. Mais elles doivent être valorisées malgré tout à l'intérieur des comptes de l'asbl.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : En complément, Mme MOUCHERON, avant de vous céder la parole, il y a le point 36 où on parle du prêt de matériel qui correspond justement aux aides que la Ville peut accorder au niveau des différentes associations avec évidemment le fait que l'enseignement fondamental, les services Ville et le C.P.A.S. c'est gratuit mais d'autres associations en font la demande, qui est analysée au niveau du Collège et de nombreux services sont assurés gratuitement par la Ville.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Simplement, oui M. BEUGNIES j'avais bien vu que c'était la redevance, simplement dans votre point, il y avait l'insertion « tarif » location qui était en lien effectivement avec le point 36, c'était juste une clarification avec la possibilité éventuellement de le faire valoir autrement que de devoir le louer. Voilà, merci.

ADOPTÉ à l'unanimité - 59^{ème} annexe

22^e Objet : Trésorerie. Service Garage. Octroi de provisions pour menues dépenses – désignation. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 60^{ème} annexe

23^e Objet : Trésorerie – Service Communication et Événements. Octroi de provisions pour menues dépenses. Désignation. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 61^{ème} annexe

24^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES – EXERCICE 2008

a) Saint Remy à Cuesmes. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 62^{ème} annexe

b) Saint Martin à Hyon. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 63^{ème} annexe

c) Sainte Waudru à Ciply Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 64^{ème} annexe

d) Saint Martin à Obourg Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 65^{ème} annexe

e) Saint Denis en Brocquerooy. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 66^{ème} annexe

f) Saint Ghislain à Harmignies. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 67^{ème} annexe

g) Saint Martin à Harveng. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 68^{ème} annexe

h) Saint Léger à Havré Ghislage. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 69^{ème} annexe

i) Sainte Barbe à Flénu. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 70^{ème} annexe

j) Saint Martin à Jemappes. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 71^{ème} annexe

k) Saint Martin à Maisières. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 72^{ème} annexe

l) Saint Vincent à Mesvin. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 73^{ème} annexe

m) Saint Brice à Nouvelles. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 74^{ème} annexe

n) Saint Symphorien à Saint Symphorien. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 75^{ème} annexe

o) Saint Amand à Spiennes. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 76^{ème} annexe

p) Saint Ghislain à Villers Saint Ghislain. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 77^{ème} annexe

25^e Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE. COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES –EXERCICE 2008

a) EPUB de Cuesmes. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 78^{ème} annexe

b) EPUB de Ghlin. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 79^{ème} annexe

c) EPUB de Jemappes. Avis. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 80^{ème} annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 41 présents

26^e Objet : PCA dérogatoire au plan de secteur du site « Mons Extension » au lieu-dit « Bas Prés » - Approbation du dossier de demande d'élaboration. Gestion territ./écon. UR2011/PCA Mons Extension

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, vous avez la parole.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ici, simplement, on est tout à fait d'accord avec le projet des Bas Prés. Pour mémoire, c'est donc tout le terrain qui est pour l'instant vague, si on peut dire, entre l'autoroute et l'avenue de Jemappes jusqu'à la sortie de Jemappes, c'est-à-dire le feu de Jemappes. Non seulement ça prolonge à la fois le Parc Scientifique Initialis et donc nous, nous ne pouvons que nous féliciter d'un développement accéléré de notre Ville, de cette nouvelle Ville. La seule chose effectivement où on se réjouit également, c'est la compensation je crois, qu'elles ont été bien étudiées, à la fois derrière l'arsenal, à la fois le long de l'Héribus et à la fois contre, je dirai, la barrière verte d'Hyon, donc nous nous en réjouissons. La question que je pose toujours, la suggestion que je fais, quand on se promène ici tant à Quaregnon dans le zoning que ici au zoning de la Poire d'Or, c'est la faiblesse au niveau valorisation arboricole et horticole, je crois qu'on pourrait faire un effort dans le cas du nouveau zoning pour qu'il y ait davantage une valorisation verte, pour l'instant c'est une espèce de « Fukushima », c'est-à-dire il n'y a rien, de la terre partout et c'est assez pauvre. Je crois savoir, je dis toujours que l'IDEA a 50 millions d'euros en caisse et que vous pouvez consacrer quelques milliers d'euros à planter des arbres, des espaces verts, je crois que ça serait une meilleure carte de visite pour notre Ville. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE, M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : A propos de ce dossier là, pour qu'on comprenne bien les Bas Prés vont passer en zone d'activités économiques mixtes et il y a trois compensations. L'une derrière le Delta, la Digue de Cuesmes près de l'Héribus et les Piches Pots. La question que je voulais poser est à propos de la compensation dite Delta. On est là tout près du marais de l'arsenal qui est un endroit qui devrait passer

totale, selon nous, en zone verte. Or, sauf erreur de ma part mais j'ai posé une question à M. l'Echevin à ce sujet là, c'est encore en zone d'habitat actuellement et donc c'est une belle occasion de faire passer ce marais en zone verte dans le cadre des compensations. M. l'Echevin m'avait dit qu'il me répondrait aujourd'hui, au moment où je suis parti de chez moi, je n'avais pas la réponse donc j'espère qu'il pourra me la donner maintenant.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Effectivement, c'est un dossier important qui vous est présenté ce soir puisqu'il s'agit d'une trentaine d'hectares qui seront valorisés en zone d'activités économiques demain et qui doivent faire l'objet d'une compensation en zone verte comme vous l'avez indiqué. Pour répondre aux différents éléments qui ont été soulevés à la fois par M. HAMBYE et par M. VISEUR, tout d'abord pour M. HAMBYE, considérant l'aménagement qui doit être effectué par l'IDEA sur le site, effectivement l'IDEA bénéficie d'une subvention conséquente de plus de 5,30 millions pour effectuer l'aménagement du site et en tout cas son équipement de base et c'est une discussion que nous avons déjà eue à plusieurs reprises avec ses responsable que d'essayer de trouver un équipement qualitatif pour les nouvelles zones qui seront aménagées, c'est une discussion que nous avons à la fois sur l'aménagement par rapport aux espaces verts, aux œuvres d'art qui peuvent être intégrées à ces zones d'activités économiques mais pas seulement puisque, également sur le plan strictement urbanistique, il y a sans aucun doute des éléments à améliorer quant au type de bâti que l'on peut développer sur ce type de zone d'activités économiques et donc c'est une préoccupation que nous partageons et que nous avons déjà eu l'occasion de relayer auprès des responsables de l'Intercommunale. Pour ce qui concerne la question de M. VISEUR, effectivement je vous ai répondu par mail tout à l'heure, en début d'après-midi mais il faut être tout à fait précis puisque j'ai eu l'occasion d'en rediscuter avec Michel Chevalier à l'entrée du Conseil communal, la zone du marais que vous évoquez a été reprise en partie par le service et par le Collège en zone verte, pas totalement parce que c'est vrai que dans la proposition qui vous est faite ce soir, nous avons essayé de limiter la compensation au strict minimum pour garder un maximum de zone à construire, néanmoins, c'est vrai que compte tenu du rapport qui a été fait par Natagora en son temps et qui relevait d'un certain intérêt biologique sur le site, on pourrait compenser à l'avenir dans d'autres décisions qui vous seraient soumises, via une parcelle complémentaire mais qui est vraiment très limitée et qui n'est pas intégrée dans la proposition qui vous est faite ce soir mais l'essentiel du marais que vous évoquez fait

partie bel et bien de la proposition qui est présentée par le Collège au Conseil de ce soir. C'est un engagement qu'on peut prendre pour l'avenir mais qui ne porte pas à conséquence quant à la surface du terrain à ajouter à l'avenir dans le cadre de cette compensation. Je vous propose d'agir en deux temps, pour permettre au dossier de passer ce soir vu que nous avons quand même des impératifs de délais vis-à-vis de la Région wallonne pour l'équipement du zoning.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : J'enregistre la promesse faite par l'Echevin.

Moyennant cette promesse publique, on votera le point.

ADOpte à l'unanimité - 81^{ème} annexe

27^e Objet : ASBL Piétonnier Montois – Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion financière C/C2009/Piét.Mont.

ADOpte à l'unanimité - 82^{ème} annexe

28^e Objet : Renonciation à l'accession au profit de la société HIMMOS d'Anvers et portant sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/C/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca. Acte de base relatif à la construction d'un immeuble à appartements multiples dénommé « Résidence I LOVE MONS ». Rectification. Cellule Patrimoine RF/NS

REMIS

29^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/C/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (3^e série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOpte à l'unanimité - 83^{ème} annexe

30^e Objet : Enquête de commodo et incommodo dans le cadre de la procédure d'acquisition par expropriation pour cause d'utilité publique, du terrain militaire sis à Ghlin, Couture du Bois Brûlé, cadastré sur Mons, 7^e division, section B, n° 751 A5, d'une contenance de 32 a 69 ca, propriété de la Défense Nationale. Cellule foncière RF/MDB

ADOpte à l'unanimité - 84^{ème} annexe

31^e Objet : Avenue du Champ de Bataille, 415 à Flénu. Construction de 6 appartements et un commerce. Approbation de l'avenant n°3. Régie foncière 2008/RF/PGV/dossier 1.3

ADOpte à l'unanimité - 85^{ème} annexe

32^e Objet : ASBL Procession du Car d'Or Mons – Compte de l'exercice 2009. Approbation. Gestion financière C/C2009

33^e Objet : ASBL Procession du Car d'Or Mons – Budget de l'exercice 2010. Approbation.
Gestion financière C/B2010

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Mon intervention concerne les points 32 et 33 pas spécifiquement sur les comptes et budgets mais on est déjà intervenu tout à l'heure et M. VISEUR et moi-même sur les retards quasiment systématiques de la présentation des comptes et budgets de certaines asbl. Souvent, le Collège nous répond que malgré des rappels, les asbl ont des difficultés à remettre les documents en temps et en heures sauf que dans ce dossier ci, si j'en crois le courrier de M. Brouet, les comptes 2009 et le budget 2010 sont déjà arrivés à la Ville et envoyés par ses soins, le 31 mars 2010. Or, nous sommes aujourd'hui le 31 janvier 2012. Donc, par rapport au discours qu'on reçoit souvent et aux explications qu'on nous donne et le courrier qui est présenté ici dans le dossier qui s'interroge sur le pourquoi de ce retard qui par ailleurs est lié à une procédure qui date de 2004, demandée par la Ville en disant « on vous demande de remettre vos compte et bilan dans le trimestre qui suit », donc je m'interroge par rapport aux réponses qu'on a reçues par le passé et au courrier interpellant de M. Brouet. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Donc, c'est un dossier géré quand même par la gestion financière, je vais céder la parole à Mme MERCIER avant de céder la parole à l'Echevin.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, en ce qui me concerne c'est beaucoup moins important, c'est même à une échelle plus modeste que je voudrais vous demander, M. le Bourgmestre, si vous avez pu faire la lumière sur la subvention de 400 euros que la Ville accorde à Art et Spiritualité depuis des années et qui a disparu en 2011 ? Donc, vous voyez que c'est beaucoup plus modeste, ici, je parle de 400 euros. En voici l'explication. Le Secrétaire communal, M. URBAIN, a bien reçu notre demande mais elle a été renvoyée par mégarde directement au service des finances. La culture ne l'a pas reçue à ce moment là mais nous estimons qu'on ne peut pas faire retomber sur nous une erreur dont nous ne sommes pas responsables. J'espère vraiment que ce malentendu trouvera une issue favorable le plus vite possible. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, pour ce qui concerne Art et Spiritualité, effectivement il y a eu un problème d'orientation du courrier qui n'est pas arrivé au bon endroit mais c'est récupéré pour l'année suivante. Donc, le subside pour l'année écoulée où le courrier a été égaré là on n'a pas pu récupérer parce que les budgets étaient

terminés mais le dossier est réactualisé pour l'année suivante où Art et Spiritualité aura leur subvention.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Donc, pour 2012 ? Oui, mais j'aurai deux fois alors ? Mais moi, ça ne m'avance pas du tout M. le Bourgmestre ! Ecoutez, j'ai quand même perdu alors que je n'y suis pour rien !

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : On récupèrera ça ne vous inquiétez pas, c'est en cours, j'ai fait la demande, c'est à l'analyse, ça repassera au niveau du Collège.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Ah bon, parce que si c'est pour me répondre ce que le service de la culture m'a répondu chaque fois, écoutez, là je ne suis pas fort contente !

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Il n'y a pas de problème, le dossier sera représenté mais il y a eu une erreur d'aiguillage, cette subvention là est perdue, on récupèrera l'année suivante. Récupérer l'erreur.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Donc, 800 pour tout ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Voilà, vous êtes rassurée ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, merci beaucoup M. le Bourgmestre.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je cède la parole à M. l'Echevin.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : En ce qui concerne l'asbl Procession du Car d'Or, il faut savoir qu'une comptabilité et des comptes, il y en avait. Mais, pour une asbl qui reçoit plus de 2.500 euros de subvention, elle a l'obligation légale de faire une comptabilité en partie double. Et c'est pour respecter cette légalité que j'ai convoqué à l'Echevinat des Finances le Président M. Brouet qui s'est d'ailleurs fait accompagner d'un ancien Echevin de la Ville de Mons, de votre groupe, pour pouvoir élaborer la comptabilité conformément à ces obligations légales, c'est-à-dire une comptabilité en partie double et l'ancien membre de votre groupe Echevin a élaboré cette comptabilité en partie double dont je me contente, quoi qu'il y ait encore certaines choses à dire. Par exemple, les costumes de la Procession, il n'y a aucun stock, ce sont tous des frais comme si tous les ans on devait racheter des nouveaux costumes. Bon, je vous le dis mais c'est par souci de respect de la légalité que vous n'avez pas tous les comptes, maintenant, c'est pour cela qu'il y a du retard et il est en train d'élaborer une comptabilité en partie double c'est parce que je l'ai demandé, je l'ai fait venir à l'Echevinat, mais je ne me suis pas contenté des comptes qui n'étaient pas conformes à la légalité.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Vous souhaitez reprendre la parole ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, très bien, très bien, vous faites respecter la loi, parfait ! Simplement, ça ne justifie pas le fait qu'on attende, vous venez de les voir, je suppose, vous venez de les recevoir ?

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Oui, je viens de les recevoir mais enfin j'avais reçu précédemment les comptes illégaux par rapport aux exigences d'une comptabilité en partie double et j'ai demandé qu'on refasse la comptabilité en partie double et votre ancien Echevin est occupé à la refaire.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Donc, nous sommes au point 32 c'est le compte pour l'exercice 2009 et au point 33, c'est le budget de l'exercice 2010. Le compte 2010 sera présenté cette année.

ADOPTES à l'unanimité - 86 et 87^{ème} annexes

34^e Objet : Présentation des statistiques de population pour l'année 2011. Population

ADOPTÉ à l'unanimité - 88^{ème} annexe

35^e Objet : Demande d'adhésion à Carpoolplaza. Service Mobilité

M.. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est un point que nous allons voter avec enthousiasme parce qu'il s'agit de l'adhésion à une plateforme de covoiturage et donc vous voyez que nous ne sommes pas si grincheux que ça, ça nous arrive de voter oui avec enthousiasme. Mais, j'en profite aussi pour féliciter l'association Taxi Stop pour leur travail puisque ce sont eux qui mettent cet outil à la disposition de la Ville de Mons et j'espère que cet outil sera très utilisé par les citoyens montois y compris par le personnel de la Ville en premier lieu d'ailleurs.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Je dois quand même dire que ce n'est pas Taxi Stop mais Taxi Top à ne pas confondre avec la société de taxis qui est à Mons. Alors, donc, la Ville va signer cette adhésion à la plateforme interactive wallonne de gestion de covoiturage qui est gérée par l'asbl Taxi Top dont on a déjà eu l'occasion de parler puisque nous avons, en partenariat avec la Ville, installé les stations « cambios » donc là c'était le car-sharing. Ici, on va adhérer au portail, il y aura un portail commun où chacun pourra s'inscrire aussi bien le voyageur que le chauffeur et donner toutes ses indications par rapport à son domicile, son lieu de travail, ses heures d'entrée, ses heures de sortie et le logiciel fera lui-même le croisement de la sorte que vous pourrez aller visionner directement la personne qui habite le plus près de chez vous ou les personnes qui habitent le plus près de chez vous et vous mettre en rapport avec elles pour savoir si éventuellement il y a une possibilité de faire du covoiturage tout en

sachant que vous pouvez émettre aussi des desiderata tels je n'aime pas un fumeur dans ma voiture ou l'inverse, je ne veux pas monter dans la voiture d'un fumeur, donc ça c'est possible aussi et donc ça permettra de faire du covoiturage mais pas spécialement à 100 m de la personne. Je vais prendre mon exemple, ce n'est peut-être pas une bonne idée mais je fais du covoiturage et tous les matins je fais 2 km, je fais un débordement de 2 km pour aller chercher quelqu'un, mais ici c'est possible de le faire puisqu'on a une marge de +/- 5 km. Il faut savoir qu'il y a 55.000 belges qui font du covoiturage, que c'est le deuxième pourcentage en matière de transport qui arrive. Par rapport au transport il y a 75% de voyageurs qui sont seuls en voiture et puis le deuxième c'est le covoiturage, et arrivent seulement en troisième position, les transports publics. On ne demande pas d'indemnité mais on suggère que la personne qui est covoiturée pourrait éventuellement donner 7 cents au km au chauffeur ou alors on s'arrange à l'amiable, on boit une tasse de café et on dit cette semaine, c'est moi qui prend la voiture, la semaine prochaine, c'est toi et si on est 4, pourquoi pas, c'est encore mieux.

ADOPTE à l'unanimité - 89^{ème} annexe

36^e Objet : Règlement communal régissant le prêt de matériel. Adoption du règlement sur proposition du Collège communal prise en séance du 1er décembre 2011. Gestion des Biens

ADOPTE à l'unanimité - 90^{ème} annexe

37^e Objet : Permis d'urbanisation (20 lots) – chemin de l'Oasis – 7000 Mons. S.C. Espaces Promotion. Approbation du projet. Gestion territ./écon.AB 25683/ID

38^e Objet : Permis d'urbanisation (20 lots) – chemin de l'Oasis – 7000 Mons. SC Espaces Promotion. Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie. Gestion territ./écon.AB 25683/ID

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : 37 et 38, c'est la même chose, c'est un permis d'urbanisation au chemin de l'Oasis. Bon, encore un lotissement en tout cas partiellement à 4 façades, un extrait du dossier, le long du chemin de l'Oasis, ce sont principalement des immeubles 4 façades qui y sont prévus. D'abord, une chose à laquelle on aurait pu penser pour le fameux dossier de l'entreprise Borgno, c'est qu'ils auraient peut-être pu s'installer là puisqu'ils sont vraiment à portée du cimetière et du crématorium. Mais, évidemment, ce n'était pas un cadeau pour les riverains, pas plus là qu'ailleurs. Mais surtout, ce que je voulais signaler c'est que selon le schéma de structure, à cet endroit qui est en deuxième couronne, couronne C2, la densité doit être de 16 maisons à l'ha, ce qui donne 24 maisons pour les 14.474 m² et on n'en prévoit que 20. De nouveau, c'est de la perte de terrain dans des zones qui sont pourtant fort

importantes, à proximité de la Ville et donc, nous n'avons pas l'intention de voter, on s'opposera aux points 37 et 38, ce n'est pas notre vision de l'urbanisme et du développement des lotissements.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : J'avais une question par rapport à la mobilité parce qu'en fait le chemin de l'Oasis est à sens unique, je ne vois pas comment on pourrait le mettre à double sens vu la largeur de la rue, donc les habitants vont devoir faire le tour par la Drève du Prophète. Or, je ne sais pas si vous passez par la Drève du Prophète en journée, elle est quasiment impraticable à cause du parking sauvage lié probablement à l'école Ave Maria. Je pense que d'ailleurs les riverains sont très mécontents de la façon dont ça se passe. Est-ce que vous avez envisagé dans ce projet ci une solution pour résoudre ce problème qui sera accru avec le nombre de population supplémentaire mais qui est déjà bien présent pour le moment. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Pas d'autre remarque ? Bien, vous signaler qu'effectivement, le projet prévoit 19 habitations et un immeuble 5 appartements, que chaque habitation disposera minimum d'un garage et de deux emplacements de parking sur domaine privé et quelques lots où le stationnement permettra de créer un effet de chicane. Il prévoit la conservation de la zone végétale et la superficie des lots varient de 3,5 à 11 ca et le projet se situe en RC2 c'est-à-dire seconde couronne, en habitat non dense, au niveau du RCU et donc le projet tel qu'il est validé ne déroge pas à ce règlement. Alors, au niveau des voiries, c'est une zone 30 qui sera considérée, il y a eu une enquête commodo et incommodo du 18.11 au 2.12 et celle-ci n'a suscité que 3 lettres de réclamation, donc relativement faible. Les deux premières réclamations mettent en avant le manque d'emplacements de parking actuel, donc le parking sauvage est dû à la présence du crématorium et le non élargissement du chemin de l'Oasis. Ce qui est prévu, c'est le réaménagement du chemin de l'Oasis en diminuant la zone carrossable de la voirie au profit d'un large trottoir permettant de diminuer le risque de stationnement sauvage. Notons également qu'il est prévu des emplacements domaine public durant les crémations, ceux-ci pourront être utilisés, donc d'après les résultats, les réclamations ne mettent pas en cause le projet. Deuxième problème de circulation, vous l'avez soulevé, c'est dans le chemin du Chêne aux Haies et à l'approche du carrefour de la Drève du Prophète, c'est un problème de circulation engendré par le stationnement en voirie due à la présence du bâtiment scolaire et c'est un engorgement qui est évidemment constaté en période scolaire. Mais comme le projet prévoit maximum 24 logements, ce qui prévoit 48 véhicules, soit 2 véhicules par

ménage et que les emplacements de stationnement sont prévus, ils estiment que les exutoires du chemin de l'Oasis sont suffisants pour ne pas poser de problème au niveau de la circulation et pour eux la réclamation ne met pas en cause non plus le projet. La troisième réclamation concerne les plantations prévues en nouvelle voirie notamment au niveau de la Tête de Pipe parce que certains riverains craignent que ces plantations ne perturbent les panneaux photovoltaïques mais l'habitation de la personne réclamante se situe à 40 m de la zone à planter et donc l'impact d'ensoleillement est limité. Ils estiment que les réclamations qui sont peu nombreuses, puisque 3 lettres, ne mettent pas en cause le projet qui répond tout à fait au RC2, de seconde couronne. Voilà ce que je peux vous dire sur ces deux dossiers. Voilà des compléments par M. MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Effectivement, M. le Bourgmestre a déjà indiqué l'essentiel. Mais simplement pour revenir sur la question relative au projet de M. Borgno. Quand même rappeler un élément qui est, me semble-t-il basique mais qu'on perd parfois de vue quand on parle de projet immobilier, c'est qu'avant de développer des projets immobiliers, il faut avoir la propriété foncière du bien, donc en l'occurrence M. Borgno ne disposait pas de cette propriété foncière, il y avait un projet qui était porté par la société Thomas & Piron de longue date et donc, c'est vrai que nous, ici au Conseil communal et au Collège on peut envisager des choses et d'implanter tel ou tel aspect d'un projet à tel ou tel endroit mais enfin la base de tout c'est qu'il y ait d'abord une propriété foncière et donc il y a eu des contacts en son temps entre le propriétaire qui relèvent de leur ressort et pas du ressort de la Ville, pour le reste, il ne nous appartient pas de nous immiscer dans ce type de procédure. Nous recevons des demandes de permis, nous instruisons ces demandes de permis au regard de la réglementation et cette réglementation c'est le RCU et la réglementation wallonne et puis ou bien ça rentre dans ce cadre ou pas et nous devons traiter les dossiers de manière objective. Maintenant, tout ce qui relève de la propriété foncière, ça ne relève pas de l'autorité communale.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MARTIN. Pas de réplique ?

L'Assemblée passe au vote du point 37 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB,

M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

1 abstention : Mme FRANCO

ADOPTE - 91^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 38 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

1 abstention : Mme FRANCO

ADOPTE - 92^{ème} annexe

39^e Objet : Rénovation Urbaine Quartier de Messines – Travaux d'amélioration de l'éclairage public. Approbation du projet de convention – exécution. 2011 « Ville/Service Public de Wallonie ». 3^e/1^e BE/2008/SUB.426.060/BD

ADOPTE à l'unanimité - 93^{ème} annexe

40^e Objet : Réhabilitation maison unifamiliale 194 rue Ferrer à 7033 Cuesmes. Mission d'auteur de projet. Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation. 3^e/1^e BE/2011/RF(PC) 194.Ferrer/ER

REMIS

41^e Objet : Hall Omnisport d'Havré. Travaux de rénovation. Approbation projet actualisé et maintien de la demande des subsides. 3^e/1^e 2009.SUB.764.150/LF

ADOPTE à l'unanimité - 94^{ème} annexe

42^e Objet : RAEC Mons – Mise en conformité des installations existantes. Approbation de la Convention de Cession de la mission de coordination sécurité santé (RCA). 3^e/1^e 1999.764.154/ML/LF

ADOPTE à l'unanimité - 95^{ème} annexe

XXXXX

43^e Objet : Maison Jean Lescart. Création d'un Historium. Mission d'auteur de projet.
 Approbation du mode de passation et des critères de sélection qualitative. 3^e/1^e
 2012/771.156/BA

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Là, il n'y a pas encore de plan puisqu'on en est vraiment à l'appel aux candidats mais il y a quand même quelque chose qui m'interpelle très fort. Il s'agit de faire un historium à la Maison Jean Lescarts qui est située à l'arrière du BAM et qui, à cause du BAM, ne possède plus d'entrée propre. La Ville dit y porter un grand intérêt, que c'est un dossier prioritaire mais encore une fois, nous avons l'impression d'avoir, avec ce BAM, bloqué beaucoup de choses et on est obligé de faire avec. Il était indiqué : il y a lieu d'aménager la Maison et les salles du sous-sol du BAM situé à proximité de cet accès afin qu'elle puisse y accueillir un historium. Alors, deuxième chose, il faut aménager les abords et créer une liaison entre le BAM et la Maison Lescarts via un accès intérieur en partant du BAM. On va avoir des salles d'exposition permanentes sur l'histoire de Mons et sa région. Donc, pour tout cela, il faut bien sûr une équipe d'architectes, d'ingénieurs de techniques spéciales, de scénographes. Un appel aux candidats est lancé et si j'ai bien vu, cela va générer des honoraires élevés puisqu'on parle de 30.000 euros. Le BAM au départ n'était pas prévu pour ça, on est bien obligé de faire avec cette situation. Pourquoi a-t-on bouché cette entrée, pourquoi doit-on maintenant creuser de gauche et de droite pour refaire quelque chose qui ait de l'allure. Voilà, c'est simplement pour ça que je souhaite qu'on s'abstienne.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simple suggestion, on parle d'un historium à la Maison Jean Lescarts, est-ce qu'on ne pourrait pas joindre ce projet d'historium dans le bâtiment du Centre d'Interprétation de St-Georges ? C'est-à-dire de tout mettre, je ne sais pas ? Je pose la question parce que, au niveau accessibilité PMR et niveau Pompiers, je ne sais pas s'il sera possible d'y mettre un historium maintenant, si ça répond aux normes normales et modernes de ce siècle.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Pas d'autre remarque ? Mais, d'une part, le Mont-de-Piété, c'est un bâtiment qui est imposant mais au niveau du volume intérieur ce n'est pas évident. La scénographie est à l'étude mais mettre un historium en plus à cet endroit là, c'est objectivement tout à fait impossible. Quand même reconnaître que le BAM c'était un projet majeur et ça reste un projet majeur dont on parlera

certainement au Conseil suivant puisqu'il y a sa remise en état mais c'est normal qu'il prenne l'ensemble de l'espace qui était disponible à front de rue vu l'ampleur du projet. Maintenant, quand vous êtes au BAM qui est hyper moderne et que vous avez la vue sur ce bâtiment, je trouve que le contraste entre cette vision hyper moderne et très lumineuse avec un bâtiment qui date de plusieurs années, je trouve que le contraste est intéressant. Ne pas l'utiliser serait dommage vu sa position et le parc est intéressant. Maintenant, chaque fois que nous avons des projets et que nous voulons les construire, nous sommes bien obligés de passer par des missions d'auteur de projet qui non seulement sont capables de gérer la stabilité, les techniques spéciales et aussi la scénographie et je crois que les gens, lorsqu'ils viendront au BAM pour les expositions de prestige, en le quittant arriveront à l'historium où ils trouveront une évocation de ce qu'est Mons dans son histoire. Ils pourront ainsi être orientés vers d'autres projets tout aussi pertinents qu'ils pourront visiter. Le BAM est vraiment le pôle d'attraction mais c'est à partir de là que l'on doit pouvoir rayonner sur la Ville, pour que ce soit un tourisme qui ne soit pas un tourisme d'un jour mais un tourisme de plusieurs jours. Je crois que nous trouvons là vraiment dans la continuité, dans la conception d'une volonté de défendre Mons au-delà de 2015, dans les années 2016-2017-2018 etc. pour que tout ce que nous sommes en train de constituer puisse vivre et attirer du bien-être et non seulement du bien-être mais aussi de l'argent sur Mons. Je crois que c'est pour ma part un beau projet qui mérite d'être défendu par l'ensemble du Conseil. Je ne veux pas présager de votre vote.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci M. le Président mais ce n'est pas le concept même de l'historium que je fustige, ce n'est pas le fait qu'on veuille remettre la Maison Jean Lescarts à l'honneur, elle l'a bien mérité. Nous voulons ça depuis longtemps. Nous nous rendons bien compte qu'on utilise ici quelque chose qui n'a pas été prévu pour ça au départ et c'est ça qui me gêne parce que finalement, pourquoi fallait-il supprimer l'entrée propre de la Maison Jean Lescarts. Je me suis laissée dire que le BAM avait été conçu en laissant une chaudière à l'intérieur, qu'on ne savait plus sortir. J'ai un peu l'impression ici qu'on a fait ce morceau là et puis bon, maintenant il faut faire quelque chose il est nécessaire de rentrer à la Maison Jean Lescarts, on va utiliser ça. Je ne dis pas que ce sera moche, je ne dis pas que ça n'a pas lieu d'être, simplement ça n'a pas été pensé pour ça et c'est ce que je regrette. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Enfin, bon. Quand ils ont construit le Béguinage, en ce temps là, ils n'avaient pas prévu que ce soit un historium, c'est l'histoire qui le voudra, on peut passer au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOpte - 96^{ème} annexe

44^e Objet : Maison de la Presse. Restauration. Mission d'auteur de projet. Approbation de l'avenant n°1. 3^e/1^e 2002/104.009/MG/BA

REMIS

45^e Objet : Programme triennal 2010-2012. Modification de l'estimation du point 1 de l'année 2012 (Aménagement immeuble rue d'Enghien, 18). 3^e/1^e A/20522/TRI.2010.2012

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Il faut reconnaître que cet hôtel du Marquis de Gage est somptueux dans sa grandeur, 970 m2 ne se restaurent pas facilement mais quand je vois quand même qu'on va avoir pratiquement 3 millions d'euros rien que pour l'intérieur alors qu'il y a eu un autre dossier en 2011 qui concernait les menuiseries extérieures, les façades, les corniches, les toitures, le revêtement des cours intérieures pour je pense, mes souvenirs sont à peu près bons, 2 millions et demi grosso modo. Cela commence à faire beaucoup et, bien sûr il faut restaurer. Il ne s'agit pas tout à fait d'une maison classique mais par rapport à des maisons même très belles à rénover, ça me paraît quand même fort fort énorme et donc on s'abstiendra sur ce dossier.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Ce bâtiment, effectivement, a été inoccupé pendant le temps des travaux. Les travaux concernaient vraiment l'enveloppe extérieure. Malheureusement, pendant ces travaux il y a eu quelques dégradations intérieures. Nous voulons le remettre en état. Lorsqu'on regarde les recommandations des services Incendie, l'accessibilité PMR, dans ces anciens bâtiments, forcément on se trouve avec des surcoûts. Tout le chauffage est à refaire, l'électricité, le câblage informatique et les estimations nous conduisent effectivement à un total de 2.900.000

euros. Maintenant, le laisser dans cet état là, ce n'est vraiment pas l'option parce que je rappelle que dans le plan de redéploiement, ce qu'on a voulu c'est reconcentrer les services sur le site et je crois que le but est de faire en sorte que les gens aient des locaux qui soient en état et surtout qu'ils soient implémentés de toutes les techniques spéciales nécessaires pour avoir un travail de qualité. C'est vrai que si ça nous coûtait un million de moins, nous serions contents mais nous serons particulièrement attentifs à la surveillance des travaux et surtout à ne pas avoir, je l'espère, de dépassement dans les travaux. Malheureusement, de l'expérience courte que j'ai au C.P.A.S., je n'ai jamais vu des travaux réalisés plus vite et moins chers que ce qui est prévu, donc je crains qu'ici ce soit la même chose.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je le crains aussi.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, FRANCQ, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTÉ - 97^{ème} annexe

46^e Objet : Opération de rénovation urbaine du quartier du Beffroi (rampe du château) situé à Mons. Aménagement de voiries, de piétonniers et renouvellement de l'éclairage public. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'exécution 2004 « Ville de Mons – Service public de Wallonie ». 3^e/2^e BE/2008. RENOV.RF.702.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité - 98^{ème} annexe

47^e Objet : Étude et réalisation de parcours multi média mettant en valeur le patrimoine culturel et touristique. Approbation des conditions et détermination du mode de passation du marché. **SOUS RESERVE** 3^e/4^e BE/2012.771. 154.00/NGP

REMIS

48^e Objet : Étude de faisabilité : gestion privée des stationnements intramuros. Approbation de critères de sélection qualitative et du mode de passation. 3^e/4^e BE.2012/930.255.00/BS

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ce point concerne l'étude de la possibilité de privatiser la gestion des parkings publics. Cela concerne les parcmètres et les parkings

couverts qui sont propriétés de la Ville. C'est donc encore une privation de la gestion publique. Est-il donc impossible que les pouvoirs publics gèrent le patrimoine public ? Faut-il toujours crier au secours auprès des sociétés privées pour gérer ce qui est public ? Ce n'est pas de l'idéologie parce que je sais qu'on me le reproche quelque fois, je n'ai rien d'ailleurs contre l'idéologie parce que l'idéologie, c'est un ensemble d'idées sont cohérentes pour organiser un système mais n'entrons pas dans ce débat là. Cela veut quand même dire que chaque fois qu'un citoyen mettra une « tune » dans un parcmètre ou dans un parking couvert, une partie de son argent servira à rémunérer les actionnaires d'une entreprise privée. Je ne suis pas non plus contre les entreprises privées pour autant qu'elles gèrent les services privés qu'elles rendent à leurs clients. Jusque là, c'est parfait mais quand il s'agit d'un service imposé par un pouvoir public, parce qu'ici c'est quand même un règlement communal qui oblige de mettre des sous pour se garer dans l'espace public, moi je dis alors que la gestion doit être publique et l'entièreté des bénéfices doit pouvoir profiter totalement aux deniers publics.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : M. le Conseiller, comme vous le savez, la Ville de Mons possède deux parkings en ouvrage pour un nombre de 425 places, que pour le moment, afin de renforcer l'offre de stationnement, la Ville envisage de prendre en gestion un troisième parking en ouvrage qui se trouve au quartier de Messines, sous les bâtiments de Toit et Moi. Ce projet est à l'étude et en cas d'aboutissement des négociations, la Ville compte exploiter ce troisième parking. Parallèlement à ces parkings, le stationnement en voirie est réglementé via des horodateurs dont la tarification est fonction de l'une des trois zones couvrant l'intramuros, que la gestion technique et comptable ainsi que le contrôle est du ressort de la commune, la récolte de la recette des horodateurs étant à charge depuis peu de temps d'une société privée de transport de fonds. Pourquoi cette présente étude ? La Ville de Mons voudrait se prononcer, villes et argumentations à l'appui, sur la nécessité qui existerait de modifier et de redistribuer la structure de gestion de son parc de stationnement en ouvrage entre secteur public et secteur privé, en envisageant plusieurs scénarios sur lesquels l'adjudicataire aura à se prononcer et à évaluer l'impact tant sur le service offert à l'usager que du point de vue des finances de la Ville de Mons. L'option d'envisager de céder la gestion du stationnement en voirie au secteur privé n'est pas envisagée par l'autorité communale. La présente étude ne constitue rien d'autre qu'une aide à la décision pour l'autorité communale, les différents scénarios ou questions seront

analysés par la Ville et utilisés dans le cadre plus large telle l'urbanisation communale et l'aménagement de son territoire.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ce que j'entends, c'est qu'il n'est pas envisagé que la gestion des parkings en voirie soit confiée à une gestion privée. A la lecture du dossier, il me semble que c'est tout le contraire, donc je suis un peu perplexe. Même le libellé du point à l'ordre du jour, parle de l'étude de faisabilité de gestion privée du stationnement intramuros, je comprends mal. Bon, j'avais l'intention de voter non, il y a un doute, on s'abstiendra mais le fond de ce que j'ai dit, je ne le retire pas, c'est seulement sur le doute en suite de la réponse de Mme l'Echevine.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR. En clair, effectivement, c'est une étude, il y aura différents scénarios et nous reviendrons avec une proposition et la proposition ne sera pas nécessairement « full privé », elle ne sera peut-être plus non plus « full public ». Nous reviendrons avec ça une fois que l'étude aura été faite par des professionnels qui s'occupent de la gestion du parking et qui pourront nous donner les meilleures opportunités. La décision du tout au privé n'est pas d'actualité actuellement. Nous reviendrons plus tard.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

4 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS, Mme FRANCO

ADOpte - 99^{ème} annexe

49^e Objet : Bâtiments communaux. Acquisition de mobilier. Approbation du projet et des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e BE.2012/137.010.00/MM

ADOpte à l'unanimité - 100^{ème} annexe

50^e Objet : Ancien chat Botté. Réhabilitation du commerce – mission auteur de projet. Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e RF.2011/Chat Botté/BD

ADOpte à l'unanimité - 101^{ème} annexe

51^e Objet : CIHM. Marché d'assurances contrôle. Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e BE.2012.762.135/VT

ADOPTE à l'unanimité - 102^{ème} annexe

52^e Objet : Travaux de requalification du Musée des Beaux-Arts (BAM) – Haussement du niveau des installations – Approbation de l'avenant « travaux ». **SOUS RÉSERVE** 3e/5^e E/2004/SUB. 772.130.01

REMIS

53^e Objet : Travaux de requalification du Musée des Beaux-Arts (BAM) – Convention transactionnelle d'indemnisation avec les Ets Galère, adjudicataire des travaux – Approbation. **SOUS RÉSERVE** 3e/5^e E/2004/Sub.772. 130.01

REMIS

54^e Objet : Numérisation des actes de l'état civil. Approbation des critères de sélection qualitative du marché. 3e/1e BE/2012/Numérisation-actes/JP

ADOPTE à l'unanimité - 103^{ème} annexe

55^e Objet : École des Canonnières – réfection des toitures et des corniches. Approbation du projet. 3e/1^e E/2011/Sub.722.150/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 104^{ème} annexe

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous allons passer maintenant aux interpellations et questions. La première interpellation, c'est Mme Laurette PREVOT, la biodiversité. Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Oui, la protection de la biodiversité, tout le monde sait ce que c'est et je dois ajouter qu'il y a vraiment urgence, parce que déjà en 2006, un rapport de l'Union des Villes et des Communes signale, au travers de bilans qui avaient été réalisés sur différents groupes biologiques, que plus de 40% des espèces étaient menacées dont 25% dans un état critique ou éteintes. Il va sans dire que la situation s'est encore aggravée. La preuve n'est plus à faire sur l'interaction entre la biodiversité et la survie humaine. Nous, politiques avons, je pense, une grande responsabilité à ce niveau. Dans votre note de politique générale, vous aviez promis de relancer le Plan Communal de Développement de la Nature, le PCDN qui peut largement contribuer à protéger notre environnement et cette biodiversité. Mons n'a encore jamais été repris dans la liste des PCDN de Wallonie, n'a jamais obtenu de subsides et par conséquent, le PCDN n'a jamais été mis en application, sauf quelques petites mesurètes de ci de là. A une interpellation citoyenne en septembre 2010, vous aviez dit, en substance, que la ville avait choisi d'investir dans

la mise en place du Plan mais que vous n'aviez pas assez d'argent. Des organisations citoyennes de défense de l'environnement avaient élaboré alors 38 fiches d'actions, visant, je le rappelle, le milieu urbain, les terrils et les carrières, les zones humides et les rivières et les milieux forestiers. Il faut dire que certaines actions demandaient alors plus de bonne volonté que d'argent. Depuis, beau nombre de ces fiches se sont trouvées obsolètes mais pour la remise à jour, il faudrait motiver les associations avec un véritable plan d'action. Nous sommes en janvier. Pour cette année 2012, auriez-vous déjà des actions en œuvre, conformément à votre note de politique générale? Je voulais vous demander aussi quels sont vos projets, pour cette année et éventuellement pour la suivante ? Quelles fiches actions pourraient être revues et mises en chantier ? Comptez-vous aussi vous allier les citoyens de notre ville et leurs associations à vos réalisations ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Mme PREVOT. Quelques éléments de réponse par rapport à votre interpellation, pour vous dire qu'effectivement, un PCDN a bien été lancé ici à Mons en 1997, qui a fait de Mons d'ailleurs une ville pionnière en la matière. Un gros travail de concertation a été effectué, des fiches rédigées et des subsides obtenus pour ce faire. Comme je vous l'ai indiqué en 2010 lorsque Natagora avait effectué une interpellation citoyenne ici au sein de ce Conseil communal, il est apparu effectivement difficile pour notre Administration de pouvoir assurer un suivi continu à ces fiches et de permettre leur actualisation globale. Nous avons obtenu un subside pour pouvoir le faire initialement et avons espéré pouvoir tabler sur une aide financière complémentaire de la Région pour pouvoir poursuivre le travail, nous avons d'ailleurs interpellé le Ministre compétent pour ce faire. Ayant reçu une fin de non recevoir, nous avons dû nous repositionner en la matière. En 2010, je vous avais dit qu'il me semblait difficile et au Collège de pouvoir travailler à cette actualisation. Notez qu'effectivement, la déclaration de politique générale de 2012 prévoit une ouverture en la matière. C'est déjà un progrès par rapport à la réponse que je vous faisais en 2010 et d'ailleurs, d'ici là, une série d'activités importantes ont été mises en œuvre en lien avec la biodiversité ou le PCDN au niveau de la politique de la Ville. Je pourrais vous citer de nombreuses actions comme celles qui ont porté sur la protection de la chauve-souris avec les fiches techniques qui ont été réalisées, la construction d'un nichoir en 2010, en février 2011, l'action faucons qui a permis d'accueillir et de suivre l'évolution du couple de faucons installé dans le Beffroi en collaboration avec Natagora. En avril 2011, nous avons adhéré au Plan Maya qui vise à élaborer un programme d'actions

relatives à la protection des abeilles, en 2011 toujours, nous avons développé l'opération Sentier.be avec 2 sentiers qui ont été remis en valeur à Harmignies et Hyon et aujourd'hui même. Nous avons le processus de classement en zone verte de deux zones d'intérêt qui avaient été pointées déjà dans le cadre du PCDN qui sont les zones Delta et Piche-Pot. Il y a une série d'actions qui sont mises en œuvre, le Collège a par ailleurs validé en décembre dernier le principe de regrouper à la fois le PCDN, le contrat de rivière du bassin de la Haine et tous les plans orientés nature et biodiversité dans un axe spécifique dédié à la biodiversité et à la nature dans le cadre de l'agenda 21 local et donc c'est dans ce cadre que nous essayerons progressivement de pouvoir actualiser un certain nombre de fiches et d'y associer quand ce sera possible en tout cas au maximum la population, et les acteurs du secteur concerné.

Sorite de MM. DI RUPO et DEBAUGNIES = 39 présents

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Mme PREVOT ? Ca va ?

Alors, nous passons à l'interpellation de M. MERCIER.

M. Willy MERCIER, Conseiller : En fait, je viens de recevoir l'information, cette année ci est l'année européenne de la personne âgée. Alors, au niveau du CdH montois, on me pose la question, on me demande si à cette occasion, il y aura d'avantage d'animations en ce qui concerne les activités destinées aux personnes âgées. J'ai déjà répondu à un certain nombre de ces questions en disant que depuis maintenant 5 ans, je fais partie de la plateforme des aînés ici au sein de la Ville de Mons et que chaque année, on effectue énormément de prestations en faveur des personnes âgées justement. Il y aura peut-être rien de réellement spécifique cette année ci, si c'est le contraire, vous me le direz mais en fait, il y a déjà beaucoup de choses de prévues, je pense ici par exemple à l'intergénérationnel puisqu'on met aussi l'accent sur cet intergénérationnel. Une manifestation est prévue les 27, 28 et 29 avril avec des tas d'animations. Il y aura en outre en mai une péniche itinérante qui va s'installer au Grand Large et pendant 5 ou 6 jours, il y aura encore un tas d'animations. On vient de recevoir ici de la plateforme une convocation où l'on va nous proposer un agenda. Pour pouvoir mieux informer la population, est-il possible que l'on nous le donne pour diffusion ou que la Ville le diffuse elle-même pour qu'on sache exactement ce qui se passe au niveau des actions menées pour les personnes âgées à la fois dans le domaine culturel, dans le domaine récréatif, dans le domaine sportif. Ce serait une bonne chose qu'on sache un peu tout ça et qu'on puisse le diffuser. La seconde partie de mon interpellation concerne le Manège. On me dit et c'est vrai, que le Manège est un endroit vraiment privilégié, c'est un

endroit où on participe tout à fait aux animations, c'est très bien. Malheureusement, il y a une petite chose où le bât blesse. On me faisait remarquer qu'ici, au mois de décembre, à l'occasion d'un concert organisé par le Kiwanis, plusieurs personnes ont fait des chutes, des chutes qui n'ont pas porté à conséquence mais on pourrait peut-être avoir d'autres désagréments à d'autres moments. Alors, je suggérerais peut-être d'installer au niveau de ce Manège, simplement une rampe pour permettre aux personnes à mobilité plus réduite, de descendre ou monter ces escaliers d'une manière plus sécurisante. Et là, je reviens encore à ce qui existe au niveau de la Ville de Mons, il faut savoir que nous avons un comité d'avis au niveau de la plateforme des personnes à mobilité réduite pourquoi pas analyser la situation avec des gens qui vivent l'événement et qui ont des difficultés dans les escaliers, de façon à pouvoir remédier à ce problème et que le Manège devienne non seulement un endroit convivial mais qui soit aussi un endroit sans danger. Voilà.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MERCIER. M. le Président du C.P.A.S., c'est à vous.

M. Guy GOETGEBUER, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Effectivement la Commission Européenne a décidé de mettre en valeur les seniors en 2012 en choisissant comme thème « Le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle ». Quatre champs d'actions ont été prévus :

- 1) l'employabilité des seniors
- 2) la participation à la vie sociale
- 3) le vieillissement en bonne santé
- 4) la solidarité entre les générations.

La Ville et le C.P.A.S. de Mons, au-travers de sa plateforme communale des aînés, ont choisi de participer aux thèmes 2, 3 et 4 en développant les actions suivantes :

- pour le premier thème, la participation à la vie sociale, la plateforme communale des aînés poursuivra ses actions par la participation des aînés aux manifestations suivantes : le bal des aînés qui aura lieu le 11 octobre 2012 à la salle Calva de Flénu ; des visites culturelles de villes de Belgique - deux fois par an.

La plateforme propose aux aînés montois de découvrir les richesses culturelles d'une ville belge comme Bruges, Bruxelles ou Liège. Des cinés seniors avec le Plaza et Imagix seront organisés une fois par mois. La réédition du guide des aînés 2012 et la publication du I-Seniors qui est un bimestriel d'information à destination des aînés, des homes cinémas dans les maisons de repos du territoire montois et enfin, l'organisation

d'ateliers informatiques avec les espaces publics numérisés de la Ville de Mons. Pour le deuxième thème, le vieillissement en bonne santé, dans cet axe, la Ville de Mons et le C.P.A.S. ont choisi de collaborer à plusieurs événements. D'abord, la collaboration au colloque annuel de la Ligue Alzheimer qui aura lieu le 10 mai 2012 à Mons. Ensuite, l'organisation à Mons du 1^{er} au 12 octobre 2012 d'une quinzaine dédiée à la santé et au bien-être en incluant des actions ciblées à destination des aînés. Enfin, la mise en place d'une collaboration avec le service des sports de la Ville de Mons pour développer des actions visant à favoriser une activité physique des aînés. Pour le troisième thème, la solidarité entre les générations, la Ville et le C.P.A.S. ont décidé d'organiser le carrefour des générations, les 27, 28 et 29 avril 2012 en collaboration avec plus d'une vingtaine d'associations. Trois jours d'un programme convivial, participatif et festif sont destinés à sensibiliser et informer sur les relations entre les générations. Le C.P.A.S. et la Ville ont également décidé de collaborer avec l'asbl Alternative Culture qui est initiatrice de la campagne « J'ai un peu d'avance - le grand batelage des seniors » qui viendra à Mons du 19 au 23 mai 2012. Une dizaine d'associations ont souhaité participer à cette campagne « J'ai un peu d'avance » qui a pour objectif de redonner un rôle social aux aînés, en valorisant les initiatives citoyennes et la politique des Villes en faveur des seniors. Pour ces deux manifestations, les informations seront diffusées via un encart dans Mons.Mag, une insertion sur les sites web de la Ville et du C.P.A.S., par des folders qui seront déposés dans les lieux de passage comme le pôle d'accueil social, l'Hôtel de Ville, l'Administration communale. Ces folders seront aussi envoyés aux membres de la plateforme des aînés. En ce qui concerne la seconde partie de l'interpellation relative au Manège et selon les informations apportées par M. Yves Vasseur le Directeur du Manège, la maîtrise d'œuvre du Théâtre et de son équipement étaient du ressort de la Communauté française. Dès lors, celle-ci sera interrogée quant à savoir si l'absence de main courante fait suite à des directives usuelles ou bien s'il s'agit d'un manquement quant à la possibilité d'accès à la salle aux PMR. Aussi, la plateforme des aînés du C.P.A.S. sera consultée afin de déterminer si celle-ci pourrait éventuellement dégager une solution afin de proposer de sécuriser au mieux l'accès aux gradins.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. GOETGEBUER. La parole est à l'interpellant.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je vous remercie. Je savais déjà un grand nombre de toutes ces choses mais en fait, il faudrait peut-être connaître les moyens d'accès pour

qu'une majorité de personnes puisse voir tout ce qui va se faire durant cette année. J'en profite puisque tout à l'heure, on lançait des fleurs, je lance des fleurs en ce qui concerne la plateforme des aînés et la plateforme des personnes à mobilité réduite parce qu'il y a un travail fantastique qui se fait là et je vous remercie pour tout ce travail.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MERCIER. Je passe la parole à M. DUBOIS, la majorité et le travail de l'opposition, avez-vous des fleurs ?

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : En partie. J'interviens aujourd'hui au nom d'Ecolo pour avant tout vous faire part de notre contrariété, que je pense pouvoir étendre à l'opposition CdH concernant le fonctionnement de nos Assemblées ainsi que sur le travail qui est accompli par les membres de notre Assemblée, souvent dans l'ombre. Alors, je vais commencer avant tout par la programmation des réunions du Conseil communal. Depuis quelques années, il a été très compliqué de pouvoir fixer un agenda étendu et une des raisons de cette complication est notamment le cumul des fonctions qui a tendance à franchement handicaper le fonctionnement de la majorité. On estime qu'une Ville telle que Mons demande un investissement à 100% de la part de ses Echevins et Bourgmestre et que donc, le cumul avec des fonctions parlementaires ou de président de parti, devrait être refusé par le Collège. Enfin, soit, concernant la programmation des réunions, on a été très surpris dernièrement quand on a reçu les dates des Conseils communaux pour toute une année. On a été positivement surpris de recevoir toutes ces dates mais 15 jours plus tard, on nous annonce de nouveau qu'il y a un changement dans les dates programmées et les Conseillers communaux n'ont pas d'autre choix que de devoir suivre l'indication et de trouver en dernière minute un nouvel arrangement avec leurs horaires professionnels, avec l'organisation de la famille, la garde des enfants, etc. Alors, ce que nous demandons, c'est d'avoir un agenda qui soit fixé et négocié avec l'ensemble des groupes politiques. Deuxièmement, concernant les Commissions qui se réunissent en préparation du Conseil communal. On souligne qu'il y a des Commissions qui sont très très bien préparées notamment tout ce qui concerne les intercommunales ou les projets phares de la majorité, on applaudit ce travail de qualité. Mais, notre insatisfaction porte sur l'absence régulière des dossiers, mon collègue Jean-Pierre VISEUR est déjà intervenu plus d'une fois à ce propos, comment est-ce qu'on peut préparer des dossiers pour les discuter en Commission s'ils ne sont pas là ou s'ils arrivent en dernière minute ? D'autre part, nous estimons que les Commissions devraient avoir pour fonction de prendre de la hauteur et de mener des réflexions sur le long terme en y invitant plus régulièrement des experts qu'ils soient

issus de notre Administration ou non. Troisièmement, les réunions des groupes de travail ainsi que toute réunion à laquelle les Conseillers sont attendus dans le cadre de leurs fonctions ne devraient pas être organisées pendant les heures de bureau. Là je renvoie à l'organisation générale des assemblées. Enfin, concernant les questions écrites. Tout Conseiller a la possibilité et le droit de questionner le Collège échevinal sur les matières qui touchent notre commune et ses habitants. Ici, les manquements sont très importants : du retard dans les réponses, la nécessité de relancer parfois plusieurs fois les questions qui ont été envoyées et finalement, pour certaines, ne recevoir aucune réponse. Alors, ces différents aspects mettent à mal les rouages de notre démocratie locale. Loin de nous l'idée de dire ou de penser à une conspiration, nous sommes bien conscients que la plupart d'entre-vous fait de son mieux et que certains ont même inclus dans leur méthodologie de travail la consultation d'office de l'opposition voire l'ouverture des organes de concertation à l'opposition et nous saluons ce mode de travail. Mais, en cette veille de scrutin communal, il est temps de dépoussiérer les écrous et de les resserrer pour que le travail des uns et des autres, majorité comme opposition soit considéré comme il se doit. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. DUBOIS. Pour répondre à votre interpellation, premièrement la programmation des réunions du Conseil communal. Dans la première version, nous avons envisagé de fixer les réunions systématiquement le 3^e lundi du mois, c'était la première version. Ensuite, on s'est rendu compte que ce qui paraissait logique était difficilement compatible avec certaines autres obligations, par exemple en janvier, si nous avons dû changer c'est à cause de la manifestation syndicale, ça nous paraissait difficile de maintenir la date du Conseil le jour d'une grève générale et d'imposer à certains de nos agents de venir travailler. Février, c'était la semaine du carnaval qui rendait improbable l'obtention des quorums requis, quand je dis quorums ce n'est pas uniquement des personnes qui ont des diversités de compétence et je reviendrai là-dessus. En avril, c'étaient les congés de Pâques qui rendaient difficile les quorums pour les Commissions et en octobre, ce sont les élections communales et donc l'organisation des bureaux de vote qui mobilise le personnel technique et communal. Si nous avons dû modifier la première version, c'est pour ces raisons et cela n'a absolument rien à voir avec le fait que certains membres de notre Assemblée ont la chance de pouvoir siéger dans d'autres Assemblées et contrairement à vous et votre position, j'allais dire monolithique de votre groupe, nous estimons nous que c'est une richesse que d'avoir des membres de notre Conseil qui sont tantôt

Députés, tantôt Ministres, tantôt dans d'autres missions parce que je crois que c'est de ces diversités que nous avons la richesse au niveau de notre Conseil et c'est de là que nos projets sont des projets qui sont, je crois, porteurs. Et je crois que quand on voit la réussite des projets de Mons, c'est aussi dû au fait que nous avons des personnes compétentes à différents relais. Alors, pour ce qui est des dates et heures de Commissions, là aussi on a fait un effort puisqu'on a quand même essayé de stabiliser les Commissions aux mêmes jours semaine et aux mêmes heures, on va faire un maximum pour s'y tenir. Je crois que nous avons fait un effort et je trouve que là vous êtes quand même excessif. Par contre, au niveau des Commissions, nous serons effectivement attentifs à ce que les dossiers soient bien en possession des Conseillers communaux dans les délais requis. Effectivement, là, une amélioration est possible. En ce qui concerne la présence d'experts, effectivement dans les toutes Commissions c'est plus logique parce que ce sont des sujets qui sont particuliers mais nous ne sommes pas du tout opposés à la consultation d'experts pour d'autres Commissions, donc là nous veillerons à voir éventuellement des éclairages complémentaires. Pour ce qui est des réunions des groupes de travail, elles sont programmées dans la mesure du possible de manière à être compatibles avec les personnes qui sont conviées évidemment les Conseillers, parfois certains experts qui viennent aussi et qui viennent pendant leurs heures de travail, je ne parle pas du personnel niveau 1 chez nous puisque le personnel niveau 1 est en principe « taillable » et « corvéable » selon la volonté des Conseillers mais il y a parfois des experts extérieurs qui nous donnent des contraintes au niveau de leurs agendas. Mais là aussi, effectivement, nous ferons un maximum pour que ce soit compatible avec les horaires de travail ou les autres horaires de fonction des Conseillers. Quant aux questions écrites, le Secrétaire a fait un relevé des questions écrites qui seraient en souffrance et là nous avons maintenant désigné au niveau du Conseil communal une personne de référence pour le suivi des échéances de notamment ces questions et nous reviendrons régulièrement, il ne faut pas hésiter si vous estimez qu'il y a du retour à interpellier soit le Secrétaire communal, soit moi-même, nous veillerons à répondre dans des délais qui sont des délais raisonnables parce que je crois que les questions écrites sont souvent tout aussi pertinentes que les questions orales et qu'il ne faut pas les déconsidérer. Nous faisons donc un maximum et je suis d'accord pour dire qu'il y a des améliorations que nous devrions et que nous allons apporter pour que vous puissiez effectuer votre travail de la manière la plus percutante possible

puisque je ne doute pas de vos volontés respectives en ces mois de 2012 pour être présents sur la scène politique. La parole vous est donnée.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Simplement, je pense que nous ne sommes pas encore prêts d'être d'accord sur la question des cumuls. J'avais oublié les fleurs pour la programmation des Commissions, je vous les envoie et merci pour le reste des réponses.
Sortie de M. BAILLY = 38 présents

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. DUBOIS. Nous passons aux questions orales de Mme KAPOMPOLE, les personnes déficientes mentales.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Chers collègues, je commencerai par saluer le travail de l'ensemble du Collège par rapport aux personnes en situation de handicap, M. MERCIER l'a souligné tout à l'heure concernant la plateforme dédiée aux personnes à mobilité réduite. Nous avons également parmi le public M. Léandre Cambier des Amis des Aveugles, le foisonnement de nos associations dédiées aux personnes en situation de handicap est tel à Mons que des projets peuvent encore émerger mais qu'il existe déjà concrètement du travail réalisé par l'ensemble du Collège. Moi j'avais pour cette première question, cette envie de voir une traduction de nos procès-verbaux, peut-être pas l'intégralité de nos procès-verbaux, je pense vraiment qu'il y a des éléments phares, des projets clefs, des informations qui pourraient intéresser l'ensemble de la population montoise et même des personnes déficientes mentales. Maintenant, on le sait, des structures comme l'Afrahm peuvent réaliser ce type de traduction. Après une première analyse, ça me semble tout de même assez cher et donc, je pense qu'il faut sans doute avancer mais en tout cas j'aurais bien aimé avoir votre positionnement au niveau du Collège concernant ce type de traduction pour rendre vraiment accessible finalement nos débats dans un langage sans doute moins technique parce que finalement nous nous sommes habitués à lire les différents procès-verbaux mais je pense que pour beaucoup de personnes, c'est quand même un peu compliqué. Je crois aussi que l'expertise d'asbl comme « la silencieuse boraine », l'asbl « Passe Muraille » peuvent également servir à la réalisation du projet et donc j'aurais bien aimé connaître le positionnement du Collège par rapport à une idée telle que celle-là.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme KAPOMPOLE. C'est M. GOETGEBUER qui va vous répondre.

M. Guy GOETGEBUER, Président du CPAS : La question soulevée a été examinée lors de la séance du Collège Communal du 19 janvier 2012. En vue d'assurer la traduction

en langage facile-à-lire des PV du Conseil Communal, le Collège Communal a examiné plusieurs options. Tout d'abord, la traduction par les employés du Secrétariat communal des PV du Conseil communal en langage facile-à-lire. Mais, pour assurer cette traduction, une formation du personnel serait indispensable. Or, à l'heure actuelle, après contact pris avec l'Afrahm qui est l'association francophone d'aide aux handicapés mentaux, il n'existe actuellement pas d'institution à mène d'organiser une formation en langage facile-à-lire. La deuxième option était le recours aux services de l'Afrahm, qui est aussi membre de la plateforme des moins valides, pour assurer la traduction des PV du Conseil Communal mais cette solution est très chère, pour la traduction résumée en langage facile-à lire, en français + la relecture par une personne déficiente intellectuelle francophone + les corrections et cela dans un délai d'un mois, il faut compter 2.000€ / PV soit une somme de 22.000 euros par an. Dès lors, le Collège communal a décidé de charger le Service Communication d'organiser la collecte de questions en la matière et de régler les procédures de réponse à donner. En cas de demande d'information sur un PV du Conseil communal par une personne déficiente mentale, une personne ressource du Secrétariat communal pourra l'accueillir et répondre à une demande d'information. Mais, à notre connaissance, aucune demande de documents « facile-à-lire » n'a été reçue à la Ville de Mons jusqu'à présent. Et, pour votre information, la Ville prépare un nouveau site web accessible aux personnes en situation de handicap. Un organisme sera chargé de valider la lisibilité des informations par tous.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. GOETGEBUER. Je recède la parole à Mme KAPOMPOLE pour la question concernant les services aux besoins des personnes en situation d'handicap.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Encore évidemment dans un souci d'améliorer la communication entre les services de la Ville de Mons et l'ensemble des personnes en situation de handicap dans la Ville et peut-être plus pour cette question ci en ce qui concerne les personnes sourdes et malentendantes, l'idée c'est de pouvoir avoir lorsqu'il y a un besoin vers un service, mais ça peut être l'aménagement du territoire ou je dirai plus l'urbanisme ou l'état civil, de pouvoir bénéficier d'une traduction gestuelle pendant l'entretien, traduction gestuelle qui pourrait être réalisée par des personnes issues des services de la Ville ou du C.P.A.S. puisque certains maîtrisent la langue des signes. Je pense aussi que cette dynamique doit être enclenchée mais aussi dans une vision d'élargissement de cet aspect là parce que évidemment beaucoup de personnes qui deviennent malentendantes ne maîtrisent pas le langage des

signes et donc encore une fois, c'est vraiment dans une logique de prise en compte des situations vécues, c'est vrai que dans le cas de la question précédente, je pense qu'à l'heure actuelle, en effet, il n'y a pas encore de demande et l'idée c'est quelque part de mettre en place des services, de mettre en place des outils qui vont si pas susciter la demande, en tout cas montrer la grande ouverture de la Ville de Mons qui d'ailleurs est prônée par la signature de la Charte de l'ASPH.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme KAPOMPOLE. Je cède la parole à M. GOETGEBUER.

M. Guy GOETGEBUER, Président du CPAS : Une collaboration est actuellement en cours entre l'asbl « Passe Muraille », la société royale « silencieuse boraine » et la plateforme des moins valides de la Ville de Mons pour développer un nouveau service d'aide à la communication pour des personnes sourdes et malentendantes de Mons. Un tel service est absent dans la région de Mons. L'asbl « Passe Muraille », la société royale « silencieuse boraine » et la plateforme des moins valides examinent la faisabilité de créer un tel service d'accompagnement à la communication. Ce service aiderait les personnes sourdes et malentendantes dans leurs diverses démarches, par exemple la prise de rendez-vous chez le médecin. Des permanences auraient également lieu pour la rédaction des courriers ou les appels téléphoniques par exemple. Des réunions de travail entre ces trois partenaires devraient déboucher prochainement sur la création de ce service. Je rappelle aussi qu'une initiation à la langue des signes a déjà été organisée pour les agents de la Ville de Mons en 2003, 2007 et 2009. A ce jour, quatre agents communaux ont suivi cette formation. Le service GRH de la Ville et du C.P.A.S. ont été sollicités pour organiser de nouveau une initiation à la langue des signes et ont répondu positivement en espérant qu'il y aura des agents intéressés car s'il devait s'agir d'une obligation de suivre la formation, je crois que le résultat n'atteindrait pas ses objectifs.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. GOETGEBUER. Il reste une dernière question chez Mme KAPOMPOLE.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Oui, toujours sur le même thème, évidemment, c'est lié à des rencontres de terrain puisque j'ai rencontré notamment le responsable de l'asbl « Passe Muraille », les responsables de la « silencieuse boraine » et ici, ce serait plutôt de pouvoir sensibiliser l'ensemble du personnel de la Ville de Mons aux situations vécues par les personnes handicapées et c'est vrai que l'idée serait de partir, comme vous l'avez dit, M. GOETGEBUER sur la base volontaire, je pense qu'il ne s'agit pas d'imposer mais de simplement permettre à tout un chacun, en

commençant sans doute par les chefs de service, de prendre conscience des difficultés vécues. Je pense que quand on n'est pas dans la situation, d'ailleurs vous le savez régulièrement, nous avons des propositions de différentes associations pour par exemple passer un temps de repas dans le noir le plus complet pour pouvoir vivre cette situation, on peut aussi avoir des sorties du Collège en chaise pour montrer un peu les difficultés vécues par les personnes à mobilité réduite, toujours essayer de se mettre à la place de l'autre, dans la situation de l'autre et pour moi, cela demande régulièrement sans doute une petite remise à niveau, en tout cas ça existe à certains endroits et je pense notamment en France. Je sais que l'asbl « Passe Muraille » par exemple est considérée comme l'expert en la matière dans d'autres régions d'Europe et donc je me dis que c'est aussi l'occasion de bénéficier des services d'une structure telle que celle-là qui se trouve en plus dans notre Ville. Je voudrais aussi signaler que j'ai eu l'occasion de rencontrer la responsable du département d'orthopédagogie de l'UMons qui est tout à fait intéressée par ce type de projet, tout à fait demandeuse de pouvoir soutenir, aider la Ville de Mons dans le cadre de ce type de projet et vu qu'on a une structure d'une telle efficacité au sein de notre Ville et dans notre université montoise, je trouve que ce serait aussi intéressant de l'associer aux réunions et aux démarches que vous entreprenez M. le Président du C.P.A.S.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Madame, je cède la parole à M. GOETGEBUER.

M. Guy GOETGEBUER, Président du C.P.A.S. : Je crois que la meilleure chose à faire, c'est d'attendre de voir un peu ce que les trois partenaires vont pouvoir proposer pour la création de ce service et à ce moment là on pourra lancer l'appel aux candidats volontaires.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Très bien, ceci termine la séance publique. Je remercie le public, les journalistes, les huissiers ainsi que les techniciens pour leur participation à ce Conseil et nous allons passer au huis clos.

La séance à huis clos s'ouvre avec 38 présents.

Sont absents : MM. DARVILLE, DI RUPO, BAILLY, DEBAUGNIES, JACQUEMIN, Mme DEJARDIN, M. TRANCHANT.

56^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à une attachée spécifique – Autorisation. GRH/SH/12446

ADOPTE - 105^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Promotion d'un Chef de Division au grade de Directeur. GRH/HH/PA/PROM/51

ADOPTE - 106^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Démission honorable d'un Attaché spécifique-Juriste. GRH/HH/PA/4059

ADOPTE - 107^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Démission honorable d'une employée d'administration. GRH/HH/PA/3888

ADOPTE - 108^{ème} annexe

57^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à une auxiliaire professionnelle. GRH/SH/10423

ADOPTE - 109^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à un gradué. GRH/SH/17668

ADOPTE - 110^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à une employée d'administration. GRH/SH/14376

ADOPTE - 111^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à un ouvrier non qualifié. GRH/SH/2864

ADOPTE - 112^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Octroi d'une interruption complète de carrière à une auxiliaire d'administration. GRH/SH/12072

ADOPTE - 113^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une employée d'administration. GRH/SH/17936

ADOPTE - 114^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
58^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL – Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à une Assistante sociale. GRH/SH/14376

ADOPTE - 115^{ème} annexe

59^e Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
a) Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/4084

ADOPTE - 116^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
b) Prorogation de la validité de réserves de recrutement de contremaîtres. GRH/SH/5000

ADOPTE - 117^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
c) Démission honorable d'un brigadier en chef définitif. GRH/SH/

ADOPTE - 118^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
d) Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif D1. GRH/SH

ADOPTE - 119^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
60^e Objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN – Démission honorable d'une auxiliaire professionnelle statutaire. GRH/MP/4516

ADOPTE - 120^{ème} annexe

61^e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
a) Vacance emploi caporaux/ 2011 – Constitution d'une réserve de promotion au grade de caporal pompier professionnel dans les départements ambulance et incendie du service incendie. SI 28 GEN

ADOPTE - 121^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
b) Mise à la pension d'office, pour inaptitude physique définitive, d'un opérateur centre 100. SI 11741

ADOPTE - 122^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
c) Démission honorable d'un chef opérateur centre 100. SI 10229

ADOPTE - 123^{ème} annexe

62^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e 3946-3950-3951(2)-3952-3944-3942

ADOPTE - de la 124 à la 130^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Démissions honorables de leur fonction en vue de leur mise à la retraite de directrices d'écoles définitives. 8^e/1^e 6102-6603

ADOPTE - 131 et 132^{ème} annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Mise en disponibilité par défaut partiel d'emploi d'un maître spécial de morale laïque. 8^e/1^e 3159

ADOPTE - 133^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Réaffectation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'un maître spécial de morale laïque. 8^e/1^e 3159

ADOPTE - 134^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Réaffectation à titre définitif d'un maître spécial de morale laïque. 8^e/1^e 3159

ADOPTE - 135^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître spécial de morale laïque. 8^e/1^e 3159

ADOPTE - 136^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de morale laïque. 8^e/1^e 3159-3934-3735(3)-3932(3)-3927(2)-3946-3938(3)

ADOPTE - de la 137 à la 150^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

h) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de morale laïque pour l'année scolaire 2011-2012. 8^e/1^e 1044

ADOPTE - 151^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

i) Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à un maître spécial d'éducation physique définitif. 8^e/1^e 3098

ADOPTÉ - 152^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

j) Désignations de maîtres spéciaux d'éducation physique à titre temporaire dans des emplois non vacants. 8^e/1^e 3802(3)-3943(3)-3955-3953

ADOPTÉ - de la 153 à la 160^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

k) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8^e/1^e 3522

ADOPTÉ - 161^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

l) Désignation à titre temporaire d'une Directrice d'école. 8^e/1^e 3066

ADOPTÉ - 162^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

m) Mise en disponibilité pour maladie d'une Directrice d'école définitive. 8^e/1^e 6770

ADOPTÉ - 163^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

n) Admission au stage de Directrices d'écoles. 8^e/1^e 3199-3205

ADOPTÉ _ 164 et 165^{ème} annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

o) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3918-3879(2)-3798-3519(2)-3888-3916-3947-3889(2)-3772(2)-3842-3917-3948-3741-3949-3909

ADOPTÉ - de la 166 à la 184^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

p) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3556-3519-3543-3737-3567-3890

ADOPTÉ - de la 185 à la 190^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

q) Demandes d'interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3314/3316

ADOPTÉ - 191 et 192^{ème} annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

r) Démission d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes/semaine au 30.11.2010. 8^e/1^e 7952

ADOPTE - 193^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

s) Demande de congés pour prestations réduites (mi-temps médical) à raison de 13 périodes/semaine suite à un congé de maladie d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e 3034

ADOPTE - 194^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

t) Demande d'un congé pour motif impérieux d'ordre familial d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e 3314

ADOPTE - 195^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

u) Désignations de maîtres spéciaux de psychomotricité organique à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1^e 3890-3889-3772

ADOPTE - 196, 197 et 198^{ème} annexes

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre les procès-verbaux des réunions des 29 novembre, 13 et 20 décembre 2011.

Ceux-ci sont alors adoptés.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre ff-Président,

P. URBAIN.

M. BARVAIS.

=====